REPUBLIQUE DU NIGER

Ministère de la Promotion de la Femme
et de la Protection de l'Enfant
Direction de la Promotion de la femme

PROJET DE RENFORCEMENT DE L'EQUITE EN MATIERE DE GENRE (PREG)

PLAN DECENNAL DE MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE GENRE (2009-2018)

Rapport provisoire

Mai 2009

Financement : Banque Africaine de Développement (BAD)

Bureau d'études NIGER HORIZONS
B.P. 12.629 Niamey – Niger Tél. (227) 21 76 63 78; (227) 96 99 15 39, E-mail: nigerhorizons@yahoo.fr, RC: 4814 RCCM, NIF: 4079, Boulevard Mali Béro, KM2, Annexe 970, Niamey-Niger

TABLE DES MATIERES :

SIGLES ET ABREVIATIONS : **3**

INTRODUCTION **4**

CHAPITRE 1 : VERS UNE STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA PNG : « LA MARCHE DU NIGER VERS L'EGALITE DE FAIT » : **7**

1.1. CONTRAINTES 7
1.2. VISION, BUT ET OBJECTIFS DE LA PNG 12
1.3. PRINCIPES DIRECTEURS DE LA PNG 12
1.4. LES AXES STRATEGIQUES DE LA PNG 13
1.5. LOCALISATION, CIBLES ET BENEFICIAIRES : 14

CHAPITRE 2 : PLAN D'ACTION DE MISE EN ŒUVRE : **15**

2.1. LES OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PLAN D'ACTION 15
2.2..RESULTATS ATTENDUS : 15

CHAPITRE 3 : LES SOUS PROGRAMMES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PNG : **17**

3.1. SOUS PROGRAMME 1 : PROMOUVOIR EQUITABLEMENT LA SITUATION ET LA POSITION SOCIALE DE LA FEMME ET DE L'HOMME AU SEIN DE LA FAMILLE ET DANS LA COMMUNAUTE : 17
3.2. SOUS PROGRAMME 2 : PROMOUVOIR EQUITABLEMENT LE POTENTIEL ET LA POSITION DE LA FEMME ET DE L'HOMME AU SEIN DE L'ECONOMIE DU MENAGE ET DANS L'ECONOMIE DE MARCHE : 27
3.3. SOUS PROGRAMME 3 : RENFORCEMENT DE L'APPLICATION EFFECTIVE DES DROITS DES FEMMES ET DES PETITES FILLES, DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE ET DE LA PARTICIPATION EQUITABLE DES HOMMES ET DES FEMMES A LA GESTION DU POUVOIR 33
3.4. SOUS PROGRAMME 4 : RENFORCEMENT DES CAPACITES D'INTERVENTION DU CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA PNG 41

CHAPITRE 4 : ROLES ET RESPONSABILITES DES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE DE LA PNG : **46**

4.1. AU NIVEAU NATIONAL LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL COMPREND : 46
4.2. AU NIVEAU REGIONAL : 47

CHAPITRE 5 : MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION **52**

5.1. AXES D'INTERVENTION : 53
5.2. STRATEGIES : 53

CHAPITRE 6 : SUIVI EVALUATION : **56**

6.1. SUIVI : 56
6.2. EVALUATION : 56

CONCLUSION **57**

ANNEXES **58**

CADRE DE RESSOURCES DU PLAN D'ACTIONS DECENNAL DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE 2009 - 2018 ..... **59**

PLAN DE FINANCEMENT **98**

SIGLES ET ABREVIATIONS :

AGR : Activités Génératrices de Revenu ;
CCC : Communication pour un changement de comportement ;
CDE : Convention relative aux Droits de l'Enfant ;
CEDEF : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes ;
COGE : Comité de gestion de l'école ;
COGES : Comité de Gestion de l'Ecole ;
CSI : Centre de santé intégrée ;
DBC : Distribution à base communautaire ;
ECD : Equipe cadre de district ;
EDSN : Enquête Démographique et de Santé ;
GAR : Gestion axée sur les résultats ;
IDH : Indice de développement humain ;
INS : Institut National des Statistiques ;
ISF : l'Indice synthétique de fécondité ;
MEN : Ministère de l'Education Nationale ;
MF/E : Ministère des Finances et de l'Economie ;
MFP : Ministère de la Fonction Publique ;
MPF/PE : Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant ;
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement ;
ONG : Organisation Non Gouvernementale ;
OSC : Organisation de la société civile ;
PAM/SR/PF : Paquet minimum en santé de la reproduction y compris la planification familiale ;
PMA : Paquet minimum d'activités ;
PDDE : Programme Décennal de Développement de l'Education ;
PIB : Produit Intérieur Brut ;
PPTE : Pays Pauvres Très Endettés ;
RMDH : Rapport mondial sur le développement humain ;
SDRP : Stratégie de Développement accéléré de Réduction de la Pauvreté ;
SSA : Santé sexuelle des adolescent(es) ;
SNIS : Système national d'information sanitaire ;
SR : Santé de la reproduction ;
UA : Union africaine.

INTRODUCTION

La question de l'égalité des opportunités et des capacités entre les hommes et les femmes est au centre de tout processus de développement. Les éventuelles disparités liées au genre en termes de contribution optimale à la réduction de la pauvreté tiennent en grande partie à la création ou non des conditions favorables susceptibles de matérialiser cette conviction. Il s'agit également d'interroger la création des conditions favorables ou la subsistance des conditions entravant la pleine participation des hommes et des femmes aux efforts de développement et de réduction de la pauvreté.

Dans la société nigérienne, cet objectif de l'égalité des opportunités et des capacités recherché entre l'homme et la femme est pluriel. Il présente à la fois (i) un enjeu sociétal pour réduire les inégalités, les facteurs d'exclusion et assurer un développement humain équitable, (ii) un enjeu démocratique, celui de l'égalité en droits et en dignité des hommes et des femmes ainsi qu'un (iii) enjeu économique, pour lever les entraves à la contribution économique des hommes et des femmes et favoriser une croissance en faveur des populations pauvres et à la répartition équitable des ressources favorisant ainsi une croissance en faveur des plus vulnérables.

Il y a lieu de rappeler ici que malgré la ratification par le Niger des conventions internationales qui prônent l'égalité de chances entre les hommes et les femmes (la CEDEF, la CDE), l'élaboration d'une Politique Nationale Genre (PNG adoptée le 21 Juillet 2008) et des dispositions constitutionnelles qui vont dans le sens de cette égalité des chances, les rapports sociaux de genre présentent des disparités significatives en faveur des hommes.

En effet, l'intégration du genre est loin d'être effective du fait de la persistance des croissances culturelles, pluralisme juridique, absence d'information sur l'approche genre, méconnaissance des femmes de leurs droits et la non prise en compte de la dimension genre dans l'élaboration des politiques sectorielles au Niger.

On assiste dans tous les secteurs socio économiques, à une marginalisation des femmes qui représentent pourtant plus de 50% de la population. La femme rurale semble être en dernier ressort plus frappée par les discriminations en ce sens qu'elle a moins accès aux services sociaux de base, aux emplois valorisants et au contrôle des ressources. Cette situation est rendue plus compliquée avec la persistance de certains grands défis, tels que la démographie et la pauvreté notamment.

Il est important de noter que le Gouvernement avait révisé la première Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) adoptée en 2002 et qui a couvert la période 2002-2006. Le processus de révision de la SRP a pris en compte les insuffisances constatées dans la formulation notamment en matière d'analyse genre à travers des actions de renforcement des capacités des groupes thématiques mis en place par le Secrétariat Permanent de la SRP avec l'appui des Partenaires au développement.

De cette révision est issue la Stratégie de Développement accélérée de Réduction de la Pauvreté (SDRP 2008-2012) afin de mieux rencontrer l'échéance des résultats attendus des objectifs du millénaire pour le développement en 2015.

Cette stratégie constitue le cadre de référence pour la politique de développement économique, social et culturel et vise à améliorer les conditions de vie des nigériennes et nigériens à travers les 7 axes stratégiques suivants :

- La recherche d'une croissance forte, diversifiée et durable capable de créer des emplois;
- Accès équitable aux services sociaux de base de qualité;
- Contrôle de la croissance démographique;
- Réduction des déséquilibres sociaux et renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables;

- Développement des infrastructures ;
- Etablissement d'une gouvernance de qualité (administrative, économique et politique) ;
- La mise en œuvre efficiente de la stratégie.

Cette stratégie affirme explicitement que la prise en compte du genre est l'un des principes sur lesquels doit reposer la stratégie. Cette option traduit la conviction que « la réduction de la pauvreté requiert la mise à contribution de façon optimale de toutes les composantes de la nation ». Cela est en faveur d'une intégration effective de l'approche genre ainsi que la nécessité d'une application de l'analyse genre du budget (gender-budgeting) et de la gestion budgétaire axée sur les résultats comme instruments d'appréciation de l'efficacité des politiques de développement pour promouvoir la réduction des inégalités et iniquité de genre.

Il s'agit alors de créer les conditions favorables pour matérialiser cette conviction sur la base d'une analyse des rapports sociaux de genre. Cette analyse des rapports sociaux de genre doit servir d'outils dans l'élaboration des stratégies sectorielles qui seront fondées sur la levée des obstacles qui constituent une entrave à la satisfaction des besoins des hommes et des femmes afin de créer les conditions nécessaires à leur participation au processus de développement du pays. Ainsi, la politique nationale de genre (PNG) apporte à la SDRP le fertilisant nécessaire pour la réalisation de ses objectifs de développement.

La PNG finalisée dans le cadre du Programme conjoint « Réduction des inégalités et des iniquités de genre au Niger » a eu à analyser de manière très approfondie la situation actuelle des relations de genre dans les domaines socioéconomique, politique et institutionnel notamment.

L'institutionnalisation de l'approche genre au Niger s'inscrit dans le cadre de l'opérationalisation de la Politique Nationale Genre (PNG) élaborée par le Gouvernement. Il s'agira dès lors ici :

- D'approfondir le cadre stratégique d'orientation élaboré dans le cadre de la PNG en dégageant les objectifs globaux, les principes et les priorités, et les mécanismes institutionnels de mise en œuvre ;
- Élaborer un cadre de programmation décennal à partir du plan quinquennal existant qui servira de support pour la mobilisation de ressources auprès des différents partenaires techniques et financiers ; et
- Faciliter l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds pour la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du programme proposé.

Cette démarche devra se baser sur les 4 axes stratégiques dégagés par la PNG. La mise en œuvre d'une telle entreprise nécessitant la mobilisation de fonds, il sera élaboré un Plan Décennal de Développement Genre (PDDG) qui sollicitera notamment l'appui et la participation des partenaires techniques au développement.

En effet, l'énormité apparente des divergences qui séparent les différents points de vue (religieux, traditionnel, moderne) sur la question des relations entre les hommes et les femmes, doit s'estomper devant l'exigence du développement en général, et de la lutte contre la pauvreté en particulier.

Cette quête raisonnée de l'égalité suppose la mise en branle d'un nouveau processus de changement devant obligatoirement passer, d'une part, par l'introduction de nouvelles approches de développement notamment l'analyse socioéconomique selon le genre, et d'autre part, par l'adaptation des modes de planification, de programmation et de budgétisation.

Heureusement, des possibilités de renforcement des capacités sont offertes aux Etats membres de l'Union Africaine (UA) à travers « La Direction de la femme, du Genre et Développement de l'UA » pour comprendre le genre, développer les compétences, pour atteindre la cible et la

pratique d'intégration du genre dans tous les processus de politique et de programmes et actions d'ici 2015, pour combler les fossés existants entre les hommes et les femmes, et tenir la promesse d'opportunités égales pour tous les Africains, hommes, femmes, garçons et filles.

Pour ce faire, des partenaires seront identifiés pour le financement de l'intégration du genre et les activités spéciales d'autonomisation des groupes vulnérables, notamment la grande moitié de la population, les femmes.

CHAPITRE 1 : VERS UNE STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA PNG : « LA MARCHE DU NIGER VERS L'EGALITE DE FAIT » :

Le Niger se doit de définir une vision claire et précise du modèle de société en termes de changement recherché à travers l'institutionnalisation du genre dans toutes les politiques et programmes sectoriels de développement national et dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Ainsi, pour relever les défis de la démocratie nouvelle, le gouvernement du Niger entend s'investir dans la promotion d'une gouvernance politique, administrative et économique de qualité à travers le renforcement de la concertation au développement, à la gouvernance locale et de la participation sociale ; Le Niger a donc élaboré de manière participative le Stratégie de Développement accéléré de Réduction de la Pauvreté (SDRP), 2008-2012 basée sur les OMD.

La mise en œuvre effective de cette stratégie a pour but d'atteindre la plupart des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015 et de réaliser la Vision que le Niger s'est fixée à savoir : **« D*evenir un pays émergent, bâti sur une économie dynamique, diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, une République moderne, démocratique, citoyenne et bien gouvernée, une nation riche de sa culture et de ses valeurs partagées, une société ouverte sur le monde et attachée au savoir et à l'innovation technologique, indemne de la corruption et de la pauvreté, prospère, équitable et solidaire, respectueuse de l'éthique, unie, en paix et engagée à favoriser l'intégration africaine ».***

La réalisation de la vision de développement du Niger est sous tendue par plusieurs stratégies et politiques sectorielles dont la politique nationale Genre. Celle-ci, en tant que cadre général de mise en œuvre des aspirations constitutionnelles, s'efforcera de traduire dans les faits, l'égalité et l'équité entre les sexes dans tous les domaines.

1.1. Contraintes

Sur le plan socio-culturel :

- L'existence des dispositions de la loi islamique, mais aussi des pratiques et habitudes coutumiers qui rendent difficiles l'application des textes légaux ;
- L'ignorance des droits des femmes par les femmes elles mêmes et les hommes ;
- L'existence des textes discriminatoires et des vides juridiques qui maintiennent la subordination des femmes ;
- La persistance de la claustration, situation dans laquelle les femmes ne doivent pas sortir du domicile sans être voilées, afin d'éviter toute « provocation » due à l'exposition d'une quelconque partie de leur corps. Au nom de ce principe religieux, certains époux, particulièrement en milieu rural s'opposent ; limitant ainsi ses aptitudes à entreprendre des activités économiques de grande envergure ;
- La faiblesse des femmes dans les techniques de communication et de négociation qui peuvent leur permettre de mieux s'intégrer dans la sphère décisionnelle ;
- Faiblesse en équipements, matériels audio visuels et en moyens logistiques de toutes les structures concernées par la promotion du genre (Ministères, ONG, Associations, groupements, réseaux, coopératives) ;
- Le manque de confiance en soi qui fait que la femme est toujours à la recherche de certaines faveurs ;
- Les opérateurs de terrain, les personnels techniques n'ont pas de compétences spécifiques pour promouvoir efficacement l'égalité de genre ;
- déficit de compréhension de l'approche genre au niveau des partis politiques, réseaux, mouvements, ONG, associations et leaders communautaires ;

- faible sensibilité au genre des agents de l'Etat et des collectivités et communes supposés assurer son institutionnalisation et sa promotion à tous les niveaux ;
- Insuffisance d'engagement politique pour une bonne application des textes et la mise en œuvre de la politique nationale de genre à tous les niveaux
- besoin important d'information et de formation des filles et des garçons sur le genre pour une meilleure conscientisation.
- quasi absence de gender budgeting dans les services, programmes et projets.

Sur le plan éducatif :

- Faiblesse du niveau de scolarisation et de l'alphabétisation des femmes et des filles par rapport aux hommes, qui contribue à réduire leur participation au processus de développement ;
- L'exclusion des filles dans le recrutement pour les écoles militaires comme le Prytanée militaire ;
- La quasi absence des structures d'accueil et d'accompagnement pour les jeunes filles des villages scolarisées dans les centres urbains ;
- Mauvaise interprétation des rapports entre la réussite scolaire et la réussite dans la vie comme le démontre le cas d'un opérateur économique analphabète qui se rend en hélicoptère dans son village servant ainsi de contre exemple à la nécessité d'envoyer les enfants à l'école ;
- Les difficultés dans le maintien de la jeune fille à l'école dû le plus souvent au mariage précoce, les abandons scolaires relatifs aux charges domestiques et à la crainte des grossesses non désirées ;
- La persistance des phénomènes de travail des enfants et du mariage précoce qui font que dès le bas âge la fillette exerce des activités commerciales en vue de préparer son mariage ;
- Le déficit d'intégration de la dimension genre dans la recherche, les curricula des écoles et les centres de formation ;

Sur le plan de la santé :

- L'absence de données désagrégées par sexe, dans le système national d'information sanitaire (SNIS), limite les atouts pour un plaidoyer efficace et les capacités du personnel soignant dans l'identification des disparités de genre, au moment de la conception et de la formulation des programmes ;
- Formation déficiente des hommes et des femmes dans les villages sur la prévention, la transmission et le dépistage actif du VIH/SIDA ;
- Le faible pouvoir de décision de la femme en ce qui concerne son droit à la santé en général et à la santé de la reproduction plus précisément : c'est toujours l'homme qui décide du nombre des enfants ;
- Le comportement pro nataliste de la population qui s'inspire de certaines dispositions religieuses pour s'opposer à la limitation des naissances ;
- La mauvaise interprétation des campagnes antipolio considéré comme une stratégie de stérilisation des enfants.
- La concentration du personnel féminin en milieu urbain au détriment du milieu rural ou les femmes se trouvent confrontées à une insuffisance de prise en charge par le personnel féminin formé ;

- L'iniquité dans l'allocation budgétaire visant la gratuité de soins prénatals et la prise en charge des cancers féminins seulement.
- L'absence de données désagrégées par sexe, dans le système national d'information sanitaire (SNIS), limite les atouts pour un plaidoyer efficace et les capacités du personnel soignant dans l'identification des disparités de genre, au moment de la conception et de la formulation des programmes ;
- Formation déficiente des hommes et des femmes dans les villages sur la prévention, la transmission et le dépistage actif du VIH/SIDA ;
- L'accueil, les longues files d'attente et la rigidité des horaires de consultations de SR, entraînent le faible engouement des femmes, déjà surchargées par les travaux domestiques, à fréquenter régulièrement les services de SR/PF ;
- La non diversité du choix des méthodes contraceptives, liée à la sous information des populations et à l'insuffisance de disponibilité des contraceptifs (ruptures périodiques), interpelle la nécessité d'une stratégie de sécurité contraceptive à tous les niveaux ;
- L'accès géographique limité dans les zones rurales et l'inaccessibilité financière des contraceptifs pour les ménages, quoique les prestations de SR/PF soient bien intégrées dans le paquet minimum d'activités (PMA) des soins de santé à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, constituent le substrat de nombreux besoins non satisfaits en santé de la reproduction ;
- La mobilité excessive du personnel féminin formé en SR et son affectation en milieu rural, demeure une contrainte cruciale ;
- L'accès réduit des femmes aux prestations de SR/PF, du fait de la faible couverture sanitaire (42%) et de la liberté restreinte de prise de décision de la femme pour le choix d'une méthode de contraception moderne, conséquence d'une subordination de la femme, imposée par les pesanteurs socioculturelles ;
- Dotation en médicaments essentiels et en contraceptifs répondant aux normes de sécurité et à la diversité de choix des utilisatrices de la PF.

La non implication des hommes comme partenaires actifs dans la problématique de la SR/PF, enlise les efforts de réduction des disparités rencontrées dans les domaines décisionnels et financiers au sein des ménages.

Sur le plan économique et financier:

- La faible formation des femmes à la vie associative, à la gestion des projets et au contrôle des ressources générées ;
- La monopolisation des marchés publics et privés, de l'entreprenariat par les hommes (à Maradi et Tahoua deux femmes entrepreneures sont enregistrées) ;
- Discrimination envers les femmes pour l'exercice de certaines activités lucratives telles que vente de l'eau, de produits agropastoraux en gros, de vente de bois, etc ;
- L'inaccessibilité des femmes aux crédits bancaires ;
- L'insuffisance des micro- crédits alloués aux femmes ;
- La persistance du contrôle des ressources par les hommes ;
- Discrimination envers les femmes pour l'exercice de certaines activités lucratives telles que vente de l'eau, de produits agropastoraux en gros, de vente de bois, etc ;
- Le manque d'envergure des activités féminines d'une manière générale, qui se limitent à l'exercice de petites activités nécessitant peu d'investissements et dont la quasi

intégralité des revenus tirés est affectée à la consommation et/ou à l'entretien du ménage ;

- La faible formation des femmes à la vie associative, à la gestion des projets et au contrôle des ressources générées ;
- Difficultés des femmes dans l'accès à l'eau potable ;
- L'insuffisance de temps consacré aux activités productives ; les femmes en effet consacrent plus de temps à exercer des activités reproductives non prises en compte dans l'évaluation des actions de développement au détriment des activités productives ;
- Une participation limitée des femmes aux activités économiques valorisantes, du fait principalement De l'insuffisance de temps consacré aux activités productives ; les femmes en effet consacrent plus de temps à exercer des activités reproductives non prises en compte dans l'évaluation des actions de développement au détriment des activités productives ;
- Le manque d'envergure des activités féminines d'une manière générale, qui se limitent à l'exercice de petites activités nécessitant peu d'investissements et dont la quasi intégralité des revenus tirés est affectée à la consommation et/ou à l'entretien du ménage ;
- La faiblesse du niveau de scolarisation et de l'alphabétisation des femmes et des filles par rapport aux hommes, qui contribue à réduire leur participation au processus de développement.

Sur le plan juridique :

- La cohabitation de trois cadres juridiques : coutumier, islamique et civil, entraînant une interprétation souvent aussi fallacieuse qu'erronée des dispositions contenues dans ces différentes sources définissant les droits de la femme ;
- L'application de la coutume peut en principe, être écartée par le juge pour défaut de conformité à l'ordre public, aux conventions internationales ratifiées par le Niger, et à la liberté des personnes ;
- En principe, lorsque la coutume est obscure ou ambiguë, ou encore lorsque les justiciables y ont renoncé de s'en prévaloir ;
- Dans ses rapports avec la loi, la coutume a *théoriquement*, un caractère supplétif. En effet, les règles traditionnelles sont ésotériques et leur interprétation est réservée à quelques initiés. Quant au Coran et aux hadiths qui sont les principales sources du droit musulman, ils utilisent des métaphores ou des paraboles, dont l'interprétation est sujette à des manipulations défavorables à la promotion de l'égalité et de l'équité de genre ;
- L'existence des textes discriminatoires et des vides juridiques qui maintiennent la subordination des femmes ; En droit coutumier, le régime matrimonial, la propriété, les règles de la transmission entre les générations sont toujours déterminés selon le sexe et consacrent la prééminence du masculin ;
- L'ignorance des droits des femmes par les femmes elles mêmes et les hommes ;
- Les interprétations de la coutume et du droit musulman dans un sens défavorable au genre sont encouragées par le fait qu'au-delà des considérations conservatrices ou religieuses, certains trouvent des avantages dans la perpétuation des inégalités au détriment des femmes en matière familiale comme par exemple dans le partage des successions ou dans l'exercice du pouvoir de rompre unilatéralement et discrétionnairement le lien conjugal (répudiation) ;
- L'existence des dispositions de la loi islamique, mais aussi des pratiques et habitudes coutumiers qui rendent difficiles l'application des textes légaux ;
- Par ailleurs, pour disposer d'un cadre juridique approprié permettant la réduction des inégalités et iniquités entre genre et améliorer le statut de la femme, le Gouvernement a ratifié avec réserve en 1999 la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de

Discriminations à l'égard des Femmes (CEDEF). Les réserves limitant sérieusement sa portée et son impact sur les domaines où la femme subit justement les principales discriminations.

Sur le plan politique :

- La faible représentation des femmes dans les postes de responsabilité politique de l'Etat et des collectivités ;
- L'insuffisance de la représentation des femmes dans les instances dirigeantes des partis politiques et des OSC ;
- Faible prise en compte du genre dans les processus budgétaires sectoriels ;
- L'interprétation restrictive de la loi sur le quota, instituant à titre provisoire un système de quota dans les fonctions électives, au gouvernement et dans l'administration. Cette loi favorise plutôt les hommes, car en stipulant que la proportion des candidats élus de l'un ou de l'autre sexe ne doit pas être inférieure à 10%, elle ne limite pas strictement à ce pourcentage le nombre des femmes;
- La faible participation de la femme aux instances judiciaires.

Sur le plan institutionnel :

- Absence de documents écrits en matière de genre dans nombre de directions régionales, ONG et Associations locales ;
- Insuffisance de vulgarisation des textes ratifiés, plus particulièrement à la base ou les populations concernées, ignorent tout du genre ;
- Faible expertise technique en matière de CCC et production de supports ;
- La faible prise en compte du genre dans les processus budgétaires sectoriels ;
- La méconnaissance de certains textes juridiques en relation avec le genre du fait de leur non vulgarisation à tous les niveaux ; certains hommes de loi rencontrés dans le cadre de cette étude ignorent l'existence de la politique nationale genre et/ou les conventions ratifiées par le Niger dans ce domaine. Les plaidoiries des avocats constituent le principal canal à travers lequel ils s'imprègnent de leur existence ;
- Faiblesse en équipements, matériels audio visuels et en moyens logistiques de toutes les structures concernées par la promotion du genre (Ministères, ONG, Associations, groupements, réseaux, coopératives).

1.2. Vision, But et Objectifs de la PNG

La Politique Nationale de Genre contribue à la réalisation de cette vision en faisant siens les objectifs d'égalité et d'équité entre les sexes dans tous les domaines tels que définis dans la SDRP. Elle s'attache plus spécifiquement à : « ***Bâtir, avec tous les acteurs, une société, sans discrimination, où les hommes et les femmes, les filles et les garçons ont les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance*** » à travers les quatre axes stratégiques d'intervention qui soutiennent la théorie du changement du Niger. Il est donc possible de faire une projection de la société nigérienne sur la base des effets démultiplicateurs des 4 axes

La PNG a pour finalité de contribuer à la réalisation de l'équité et de l'égalité de genre au Niger. A cet effet, elle vise **deux objectifs globaux**, à savoir :

- Instaurer un environnement institutionnel*, socioculturel, juridique et économique favorable à la réalisation de l'équité et de l'égalité de genre* au Niger. Il faut souligner à ce niveau que la création d'un tel environnement requiert des changements au niveau des mentalités et comportements des populations, des approches et méthodes d'intervention des institutions et des choix politiques vis à vis des problématiques de développement à résoudre et de ce fait devra s'inscrire dans le moyen et long terme.

- Assurer l'intégration effective du genre en tant que variable à toutes les étapes des processus d'études et de recherches sur les conditions socio-économiques des populations, d'analyse, de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des programmes de développement et la prise en compte systématique des besoins liés au genre dans les interventions des secteurs d'activités en termes d'objectifs, de stratégies et d'actions.

1.3. Principes directeurs de la PNG

En choisissant d'énoncer les principes directeurs de la PNG, le Niger vise à gagner la bataille du développement économique durable fondée sur un partenariat actif hommes/femmes incontournable.

Le premier principe réfère à la nécessaire reconnaissance par tous les acteurs de la dimension transversale du genre et de la Politique Nationale Genre comme cadre de référence en matière de genre.

Le deuxième principe renvoie à l'interdépendance des enjeux et des objectifs de la PNG qui exige une synergie des interventions dans une démarche harmonisée et axée sur les résultats en termes de satisfaction des besoins différenciés des hommes et des femmes dans tous les domaines.

Le troisième principe est basé sur l'idée que l'atteinte des résultats de la PNG est fortement corrélée à l'efficacité du cadre institutionnel de mise en œuvre, qui dépend à son tour de l'engagement de toutes les parties prenantes à le respecter. Ce principe appelle également les parties prenantes à la mise en œuvre de la PNG à rendre compte de la situation du genre dans leur domaine d'intervention respectif et à accepter le « genre comme critère d'éligibilité » au financement des interventions de développement.

Le quatrième principe rappelle que la réalisation de l'égalité des sexes ne signifie pas que les femmes deviennent identiques aux hommes, mais exige des mesures pour éliminer spécifiquement les inégalités entre les sexes, qui en majorité sont en défaveur des femmes. Une telle démarche pour être efficace doit s'appuyer sur un partenariat équitable entre les hommes et les femmes.

1.4. Les axes stratégiques de la PNG

Axe stratégique 1 : « promotion équitable de la situation et de la position sociale de la femme et de l'homme au sein de la famille et dans la communauté ;

Axe stratégique 2 « promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie de marché ;

Axe stratégique 3 « renforcement de l'application effective des droits des femmes et des petites filles, de la lutte contre les violences basées sur le genre et de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir» ;

Axe stratégique 4 « renforcement des capacités d'intervention du cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNG ».

Ainsi, les approches, mesures et actions à prévoir doivent-elles aller dans la même logique de la vision de la nouvelle société nigérienne telle que définie par la PNG et en cohérence avec la vision nationale pour atteindre l'impact recherché à l'horizon 2018. Pour soutenir la vision autour de chacun de ces axes stratégiques, il est important de promouvoir la recherche et la diffusion de données désagrégées dans tous les domaines afin d'une part, de rendre compte de la contribution des hommes et des femmes dans le développement, d'autre part de permettre l'adoption de mesures correctives, spécifiques et différenciées selon le genre.

Il apparaît clairement que la promotion du genre nécessite un programme d'actions cohérentes à inscrire dans la durabilité. La stratégie globale de la mise en œuvre de ce programme ou plan d'action nécessite une souplesse et une flexibilité dans sa conception, sa mise en œuvre comme dans son financement qui doivent lui permettre d'aller au rythme des différentes communautés et de la réalité du terrain.

Pour que **l'égalité de droit** prônée par tous les textes de lois nationaux et internationaux devienne **une égalité de fait**, il est important de combattre les stéréotypes sexistes qui nuisent à l'épanouissement des hommes et des femmes, des filles et des garçons en créant les conditions égales à tous pour exercer pleinement leurs droits, pour exploiter leur potentiel ainsi que pour contribuer à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle du pays.

Les articulations de cette stratégie d'opérationnalisation de Genre à tous les niveaux et dans tous les secteurs sont :

1.5. Localisation, Cibles et bénéficiaires

* Localisation

Le plan d'action sera mis en œuvre dans les huit (8) régions du pays dans les sites particuliers ciblés par la PNG

* les groupes cibles

Les bénéficiaires directs :

- Les groupes vulnérables du fait de leur statut économique, de leur origine sociale, de leur âge ou de leur niveau d'instruction, concernant aussi bien les hommes que les femmes, les femmes chefs de ménage, personnes âgées, travailleurs de maison et assimilés, bonnes, professionnelles du sexe, personnes sans emploi et autres catégories socioprofessionnelles ; en favorisant leur accès aux ressources diverses ;
- Les associations de lutte contre l'exploitation des garçons et des filles sous toutes les formes, les organisations de femmes et de jeunes des communautés de base et des familles, les associations d'enfants (Parlement, fadas), seront également des bénéficiaires directs, les organisations paysannes, les coopératives et les mutuelles ;
- Les hommes, en favorisant leur compréhension des contraintes qui pèsent sur leurs mères, leurs femmes, leurs sœurs, leurs filles et la nécessité de leur offrir les mêmes opportunités et responsabilités.

.Les bénéficiaires indirects :

- Acteurs institutionnels (Administration, Parlement, régions, collectivités et communes, Autorités coutumières, oulémas, Projets et Programmes de développement, opérateurs et opératrices économiques) initiant des actions en faveur de la protection des groupes ou personnes en situation de vulnérabilité ;
- Société civile et politique : Les organisations de défense des droits humains, réseaux et groupements féminins, ODDH, Associations, ONG, Syndicats, Partis politiques, les organisations de travailleurs et le patronat ;
- Les établissements scolaires et éducatifs, l'Ecole Nationale d'Administration, L'Université, les instituts de recherche, les écoles spécialisées en santé. Ces organisations participent de plus en plus aux actions de communication, de plaidoyer et d'information de l'opinion publique et des décideurs ;
- Les medias, les quartiers, les marchés et l'opinion publique en général.

CHAPITRE 2 : PLAN D'ACTION DE MISE EN ŒUVRE :

2.1. Les objectifs stratégiques du Plan d'action

En vue de contribuer à l'opérationnalisation du genre à tous les niveaux et dans tous les domaines, le programme doit réaliser une série d'activités se fondant sur des principes de base allant dans le sens d'un développement des capacités nationales à prendre en charge la problématique et les démarches méthodologiques qui seront adoptées. Les objectifs assignés à cette stratégie sont :

- Institutionnaliser le genre au Niger de manière **spécifique** (pour corriger les inégalités sociales et culturelles existantes par des actions positives, concrètes et efficaces), **transversale** (pour assurer l'intégration graduelle de la culture de l'égalité par des décisions informées sur la base des analyses différenciées par sexe), et **sociétale** (pour garantir la durabilité de *l'égalité de fait* par l'implication prioritaire des acteurs majeurs de la société). Comme l'Etat ne peut porter ce programme tout seul, la combinaison de ces 3 approches suppose la mobilisation, la responsabilisation et la participation de toutes les parties prenantes de la société tels que l'Etat, collectivités, communes, Projets et programmes, écoles et universités, groupements et réseaux féminins, organisations de la société civile, syndicats professionnels, partis politiques, medias dans l'amorce, la viabilité et la consolidation de la marche vers l'égalité de fait entre les genres;
- Assurer la mise en œuvre de toutes les politiques et conventions au Niger et rendre ainsi effective l'équité et l'égalité des chances et des droits entre les hommes et les femmes ;
- Assurer une mobilisation et une planification des ressources favorables à la promotion du genre (gender budgeting) et prendre en charge, de manière partenariale des actions spécifiques en faveur des groupes vulnérables, des femmes et des filles, notamment dans les zones rurales où perdurent des pratiques culturelles néfastes et coûteuses ;
- Contribuer à l'émergence d'une culture citoyenne réprimant socialement les comportements et pratiques relatifs à l'exclusion et à la marginalisation, aux discriminations et aux violences sous toutes les formes faites aux femmes et aux enfants.

2.2. Résultats attendus

Ainsi les résultats attendus de ce Plan tournent autour des points saillants suivants :

- Une vision claire et partagée de la politique nationale Genre (PNG) ;
- Les acteurs de la vie sociale, économique et politique du pays ont pris conscience de l'existence d'inégalités et iniquités sexo-spécifiques dans les rapports sociaux et la nécessité de les corriger pour réaliser un développement durable ;
- La culture de l'égalité et de l'équité de genre est renforcée et promue par les acteurs de développement, principalement les institutions et les services publics, les collectivités, les ONG et associations nationales régionales et locales, ainsi que le secteur privé et en vue du renforcement de la gouvernance démocratique, de l'Etat de droit et d'un développement durable au Niger;
- Une meilleure prise en compte des besoins des femmes et des filles en vue de leur plein épanouissement et jouissance des fruits du développement ;
- Une mobilisation accrue des leaders d'opinion, les religieux et les chefs coutumiers principalement, en vue de la stigmatisation de toutes les contraintes défavorables dans l'internalisation de genre ;

- Un cadre de mobilisation sociale et de partenariat défini en vue de la mise en place d'un réseau national composé d'ONG et d'associations de la société civile et d'autres acteurs issus des communautés ;
- Une meilleure définition du rôle des différents partenaires techniques et financiers dans le cadre de la promotion du genre ;
- Un cadre institutionnel et d'orientations stratégiques définies et partagées ;
- La mise en place d'un cadre de concertation et d'échange entre toutes les structures qui interviennent en faveur du genre.

Dans cette perspective, la mise en œuvre de la PNG doit être perçue comme une ferme détermination contre les forces rétrogrades et les résistances culturelles en même temps comme une prise de parole légitime et définitive ainsi qu'un renforcement des capacités des acteurs et actrices à mieux participer, décider, gérer, suivre, et contrôler les actions liées à la promotion de l'égalité des chances et des droits entre les hommes et les femmes. Il s'agit de **donner la parole à la femme et à tous les groupes marginalisés et, qu'ils la gardent définitivement** pour jouer le rôle qui est le leur dans la société nigérienne en pleine mutation.

Ainsi, pour une question d'efficacité et d'efficience, le plan d'action sera mis en œuvre à travers quatre (4) sous-programmes qui assurent la cohérence générale en terme de réalisation de l'objectif global qui est de **« Contribuer à la réduction des disparités et iniquités de genre, d'ici l'an 2018 »** et dans l'atteinte des résultats attendus. Les sous-programmes dont les plans d'actions seront détaillés plus tard sont les suivants :

<u>Sous Programme 1</u> : Promouvoir équitablement la situation et la position sociale de la femme ;

<u>Sous Programme 2 :</u> Promouvoir équitablement le potentiel et la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie de marché :

<u>Sous Programme 3 :</u> Renforcer l'application effective des droits des femmes et des petites filles, de la lutte contre les violences basées sur le genre et de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir ;

<u>Sous programme 4 :</u> Renforcer les capacités d'intervention du cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNG pour une meilleure harmonisation et synergie des interventions dans le domaine du genre.

3.1. Sous Programme 1 : Promouvoir équitablement la situation et la position sociale de la femme et de l'homme au sein de la famille et dans la communauté

La réalisation de ce 1er sous programme qui vise **la promotion équitable de la situation et de la position sociale de la femme et de l'homme au sein de la famille et dans la communauté,** se fonde sur la vision de création d'une société nigérienne pleinement consciente de l'importance que revêt le capital humain pour la durabilité de ses acquis sociaux et économiques, qu'elle influence impérativement l'existence de services sociaux de base en bonne quantité et qualité et à la portée des femmes et des filles en améliorant leurs aptitudes à les utiliser et en renforçant les capacités des institutions à assurer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité de ces services sociaux de base.

3.1.1. Stratégies d'action

Le sous-programme 1 permettra d'améliorer la connaissance de l'approche Genre au niveau de toutes les institutions publiques et privées et dans la communauté. Aussi, l'une des conditions pour atteindre cet objectif est une implication des hommes et des femmes dans la mise en œuvre des stratégies développées qui contribuera à l'amélioration du statut *de la femme dans les ménages et au sein des communautés.* Une autre condition est le renforcement des capacités générales d'exercice des droits et responsabilités de l'homme et de la femme fondé sur le développement du capital humain et la valorisation des compétences (empowerment) de chacun. Dans cette optique, les actions seront basées notamment sur un plaidoyer et un lobbying soutenus, la création d'une structure nationale de communication pour un changement de comportement (CCC) en matière d'égalité et d'équité de genre et sur la formation des formateurs en CCC, la recherche sur les stéréotypes et les comportements défavorables au genre, la mobilisation sociale et la sensibilisation de tous les intervenants ainsi que la constitution d'une banque de données sur la promotion du genre.

3.1.2. Résultats attendus

- Un changement durable des perceptions sociales, des rôles et responsabilités des hommes et des femmes, fondé sur les principes d'équité et d'égalité de Genre est promu ;
- Elimination totale des disparités dans les taux de scolarisation et de déperdition scolaire entre les garçons et filles et dans les taux d'alphabétisation des hommes et des femmes en milieu urbain et rural ;
- Toutes les couches sociales de la population contribuent de manière efficace à la maîtrise de la croissance démographique ;
- Toutes les couches sociales de la population ont un accès équitable aux services de santé de qualité.

3.1.3. Localisation et groupes cibles

Ce sous-programme sera mis en œuvre au niveau central, régional (dans les huit régions) et au niveau local (communes et villages).

Les différents **Groupes cibles sont :**

- Acteurs institutionnels (Administration, Parlement, régions, collectivités et communes, Autorités coutumières, oulémas, Projets et Programmes de développement, opérateurs et opératrices économiques) initiant des actions en faveur de la protection des groupes ou personnes en situation de vulnérabilité.
- Société civile et politique : Les organisations de défense des droits humains, réseaux et groupements féminins, ODDH, Associations, ONG, Syndicats, Partis politiques, les organisations de travailleurs et le patronat,

- Les établissements scolaires et éducatifs, l'Ecole Nationale d'Administration, L'Université, les instituts de recherche, les écoles spécialisées en santé. Ces organisations participent de plus en plus aux actions de communication, de plaidoyer et d'information de l'opinion publique et des décideurs ;
- Les medias, les quartiers, les marchés et l'opinion publique en général.

3.1.4. CADRE LOGIQUE DU SOUS-PROGRAMME 1

Sous-programme 1 : Promotion équitable de la situation et de la position sociale de la femme et de l'homme au sein de la famille et dans la communauté			
Logique d'intervention	**Indicateurs objectivement vérifiables**	**Sources de vérification**	**Hypothèses**
Objectif global : **« Contribuer à la réduction des disparités et inéquités de genre d'ici l'an 2018 »**	- Le taux de déperdition scolaire des filles et des garçons - Le taux d'alphabétisation des adultes, hommes et femmes, - Le niveau de l'écart entre les deux sexes - Le taux de mortalité maternelle - La prévalence de la contraception moderne - Séroprévalence du VIH /SIDA - L'Indice de développement humain - Le pourcentage de femmes accédant au leadership et aux autres fonctions politiques, juridiques, socio-économiques de la sphère publique	- Rapports des ministères concernés - enquêtes et évaluations (EDSN, MICS) - Revues à mi-parcours des PTF - RMDH - J.O - Rapports et bilans d'activités des ONGs - Medias	- Succès des programmes et projets de l'Etat et des ONGs - Partenariat actif de la société civile en faveur de la Promotion du Genre - Volonté politique maintenue - Disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières - Implication des PTF aux plans technique et financier de la formulation à la planification, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation, la coordination et la budgétisation des programmes et projets des divers secteurs
Objectif spécifique 1.1 D'ici 2018, assurer une connaissance adéquate de l'existence de disparités dans les rapports entre les hommes et les qui constituent des facteurs de blocage à leur participation équitable aux prises des décisions dans la famille et dans la communauté.	- Nombre de personnels politiques, législatifs, techniques, administratifs, financiers sensibilisés sur l'approche genre - Nombre de personnels précités et formés en analyse et planification selon le genre	- Etudes et enquêtes CAP, évaluations rapides, publi-reportages, rapports du MPF/PE, comptes-rendus des ONGs, associations et groupements - Rapports de formation - PV de réunions	- Volonté politique claire et permanente - Ressources humaines, matérielles et financières disponibles - Forte mobilisation sociale - Iimplication de tous les leaders d'opinion, les organes de la société civile (OSC) et les médias publics et privés
-Résultat d'impact Un changement durable des perceptions sociales, des rôles et responsabilités des	-% de femmes dont le statut socio-économique rehaussé au sein des ménages leur permet de prendre des décisions idoines -% d'hommes chefs de ménage soutenant la	-Etudes et évaluations des activités des ONGs -Enquêtes auprès des ménages -Prêches des ulémas	-Large sensibilisation des ménages -Conviction des conjoints pour la promotion du genre dans les familles -Le partenariat actif femmes et hommes

hommes et des femmes, fondé sur les principes d'équité et d'égalité de Genre est promu	promotion du genre dans les foyers -Nombre de mesures compensatrices instituées pour l'allégement des tâches domestiques dans les familles et dans la communauté	-Emissions radiophoniques -Enquêtes CAP -Rapports et évaluations du MPF/PE et des PTF	devra être institué pour un meilleur partage des rôles et responsabilités spécifiques selon le genre -Financements disponibles -Besoins différenciés des hommes et des femmes pris en compte dans tous les projets de l'Etat et des ONGs -Réduction de la vulnérabilité des femmes devra être prévue
Résultat attendu 1.1.1 Les acteurs de développement : parlementaires, leaders politiques, coutumiers, religieux, élus locaux, cadres administratifs, ONGs, opérateurs économiques, GIE, sont informés et sensibilisés à l'approche genre	• Nbre des acteurs de développement suivants sont sensibilisés et intègrent la dimension genre dans leurs activités quotidiennes : ce sont • Nbre de membres du Parlement et des décideurs politiques ; • Nombre de cadres administratifs et techniques, les conseillers spéciaux, tous les chefs traditionnels et religieux • Au moins 80% des OSC • Nbre de chefs de village ou de quartiers (les fadas)	-Rapports d'activités du MPF/PE -Rapports d'activités de chaque structure impliquée -les rapports des ONGs	-Large sensibilisation -Ressources disponibles -volonté politique ferme - Succès enregistrés sur le terrain dans les projets d'expérimentation de la promotion du genre
Résultat attendu 1.1.2 Un partenariat actif et durables avec les associations religieuses est crée et opérationnel	- Nombre d'associations religieuses engagées dans la logique de réduction des disparités et inégalités au niveau des rapports de genre - Nombre de rencontres et manifestations organisées entre les associations religieuses et les responsables des institutions étatiques et privées, des PTF, des ONGs et de la société civile sur la question de genre	- Rapports d'activités des associations religieuses - Contenus des prêches des ulémas (thèmes disséminés - PV de réunions - Rapports de mission des membres du partenariat - PV de réunion, thèmes débattus	-Mobilisation massive de tous les leaders religieux et leaders d'opinion -Engagement effectif des ulémas et des autres partenaires -Coordination assurée des différents intervenants dans le partenariat
Résultat attendu 1.1.3 Un réseau constitué d'associations religieuses engagées dans la promotion de l'équité de genre est institué et opérationnel	- Existence du réseau d'associations religieuses impliquées dans la promotion du genre - Nombre d'associations religieuses membres du réseau de promotion du genre - nombre de séances de prêches ciblées	- pv d'Assemblée constitutive - constat physique du siège, statuts et règlement, documents juridiques, administratifs et fiscaux - Rapports d'activités du réseau et du MPF/PE - Contenus des prêches (thématiques)	- Engagement confirmé des Ulémas - Appui institutionnel du MPF/PE - Moyens audiovisuels adaptés à chaque groupes cible et disponibles - Fonds disponibles en temps opportun

	sur les disparités et les inégalités identifiées au niveau des rapports de genre et sur les mesures pratiques d'élimination de ces iniquités	- Evaluations du MPF/PE et des autres Intervenants (PTF, ONGs et OSC)	
Résultat attendu 1.1.4 Les rôles spécifiques et différenciés des hommes et des femmes sont valorisés et leurs responsabilités partagées dans les prises de décision sur la base d'un partenariat créé au niveau ménage et communautaire	- Nombre de chefs de ménages hommes et femmes impliqués dans le partenariat de promotion de l'équité de genre au sein de chaque communauté et à l'échelle de chaque commune - Nombre de ménages impliqués dans le partenariat de promotion de l'équité de genre dans la famille - Nombre de rôles des hommes et des femmes valorisés au niveau famille et dans la communauté - Nombre de responsabilités et de prise de décisions partagées au sein de la famille et de la communauté - Nombre de rencontres/ateliers de formation organisées par les membres du partenariat H/F - Thèmes débattus au moment des rencontres - Nombre de manifestation et/ou de voyage d'études pour s'inspirer des voies et moyens pouvant conduire à l'élimination des iniquités de genre au sein des familles et dans la communauté	- Rapport d'activités des communes/communautés - Cahiers de charges du partenariat de chaque commune - Idem - Rapport d'activité du partenariat H/F, des PTF et des ONG impliqués - Idem	- Forte mobilisation des organisations de base masculines et féminines dans les communes et les communautés - Appui des leaders religieux et traditionnels - Appui stratégique des gouverneurs, des élus locaux et conseillers - Appui stratégique et financier des ministères et partenaires (PTF, de la société civile) soutenant la promotion du genre
Résultat attendu 1.1.5 : Les écarts existant entre garçons et filles, hommes et femmes et leurs besoins différenciés sont identifiés et partagées avec tous les acteurs intervenant dans la promotion du genre	- Existence dans tous les secteurs d'un Système d'information intégrant les données désagrégées par sexe et permettant l'identification des écarts entre les garçons et les filles et les besoins différenciés des femmes et des hommes, des handicapés, des personnes âgées et autres groupes marginalisés - Existence d'une base de données désagrégées par sexe disponible au	- RGPH - INS - SNI de chaque secteur - Evaluations périodiques - EDSN /MICS - PV de réception des rapports - Rapports de chaque intervenant - Constat physique des bases de données des intervenants	- Implication de tous les secteurs et acteurs de développement dans la production des données désagrégées selon le genre - Etudes et recherches sectorielles entreprises périodiquement - Résultats disponibles et exploitables - Moyens matériels et financiers débloqués à temps

	niveau de chaque intervenant - % d'acteurs (ONG, OSC et PTF) utilisant les données désagrégées selon le genre dans la planification, le suivi et l'évaluation de leurs programmes et projets		
Résultat attendu 1.1.6 Le genre est intégré comme composante transversale dans tous les programmes et projets des institutions étatiques, des PTF et des ONGs	- % de programmes et projets étatiques ou non prenant en compte les besoins différenciés entre garçons et filles, hommes et femmes de la planification à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation - % de PTF exigeant l'intégration de la dimension genre de la planification à la mise en œuvre, suivi et évaluation comme critère d'éligibilité pour les protocoles d'accord de partenariat - % des partenaires disposant d'un document de politique genre en cohérence avec la PNG - Nombre de protocoles d'accord signés sur la base du critère d'éligibilité genre sensible	- Etudes et enquêtes - Evaluations des composantes PMA des programmes et projets - Exercice de programmation Etat/PTF - Revues à mi-parcours - La PNG - Le document de politique genre de chaque intervenant - Le document de partenariat et protocole d'accord de partenariat - EDSN/MICS	- Paquet minimum d'activités (PMA) de chaque programmes/projets révisé en vue de l'intégration du genre - Outils d'analyse et d'intégration du genre disponibles et performants - Négociations fructueuses - Volonté politique ferme
-Objectif spécifique 1.2 D'ici 2018, atteindre une réduction de 100% de l'écart existant dans le taux de déperdition scolaire des filles et des garçons et de celui existant entre les taux d'alphabétisation des hommes et des femmes	- Taux de déperdition scolaire des filles et des garçons en 2015 au niveau primaire et secondaire - Taux d'analphabétisme des adultes précisant le niveau de l'écart entre les hommes et les femmes	-Rapports et études du MEBA, du MESST, du MPF/PE enquêtes	- Succès de la mise en œuvre des programmes et projets de l'Etat et des ONGs dans le secteur Education/Alphabétisation - Changement de comportements des parents et de la communauté en faveur du maintien de la scolarisation des filles et de la suppression du mariage précoce - Mesures d'allégement des tâches

Résultat d'impact Elimination totale des disparités dans les taux de scolarisation et de déperdition scolaire entre les garçons et filles et dans les taux d'alphabétisation des hommes et des femmes en milieu urbain et rural	En 2008 en milieu urbain et rural : - Taux de scolarisation des filles et des garçons - Taux de déperdition scolaire des filles et des garçons - Taux d'alphabétisation des adultes hommes et femmes	-rapports et études du MEBA, du MESST, du MPF/PE - Les enquêtes et les évaluations externes : MICS, EDSN, INS - Les rapports d'évaluation annuelle scolaires	domestiques mises en application dans les foyers - Les responsabilités et les prises de décisions sont équitablement partagées entre femme et homme au sein des ménages et dans la communauté
Résultat attendu 1.2.1 : L'écart dans les taux de scolarisation des filles et des garçons est éliminé à 100% d'ici 2018	En 2008 en milieu urbain et rural : - Parité entre garçons et filles dans les taux bruts de scolarisation	- Rapports des différents ministères MEN, MEBA, MESRT et MPF/PE - Rapports d'évaluations périodiques, des études et des enquêtes - INS - RMDH - RNDH	- Succès des mesures prises en faveur de la parité dans la scolarisation des enfants et des jeunes - Large mobilisation des APE pour la promotion de la parité dans l'éducation des enfants et l'alphabétisation des adultes - Ferme volonté politique en faveur de la promotion des écoles de seconde chance ou centre d'éducation alternative pour adolescent(e)s pour apprendre un métier
Résultat attendu 1.2.2 : L'écart dans le taux de déperdition scolaire des filles et des garçons est éliminé à 100% d'ici 2018	En 2008 en milieu urbain et rural : - Parité dans les % de filles et de garçons ayant obtenu des succès scolaires au niveau primaire, secondaire et universitaire	- Rapports des différents ministères MEN, MEBA, MESRT et MPF/PE - Rapports d'évaluations périodiques, des études et des enquêtes - INS - RMDH - RNDH	- Succès des mesures prises en faveur de l'élimination totale des déperditions scolaires des filles et des garçons. - Large mobilisation des APE pour la promotion de la parité dans l'éducation des enfants et l'alphabétisation des adultes - Large mobilisation des APE pour la promotion de la parité dans l'éducation des enfants et l'alphabétisation des adultes
Résultat attendu 1.2.3 : L'écart dans le taux d'alphabétisation des	En 2008 en milieu urbain et rural : - Parité entre femmes et d'hommes dans le taux d'alphabétisation	- Rapports des différents ministères MEN, MEBA, MESRT et MPF/PE - Rapports d'évaluations périodiques, des	- Succès des mesures prises en faveur de la parité dans l'alphabétisation des adultes.

hommes et des femmes est éliminé à 100% d'ici 2018		études et des enquêtes - INS - RMDH - RNDH	- Large mobilisation des APE pour la promotion de la parité dans l'éducation des enfants et l'alphabétisation des adultes
	-		
Objectif spécifique 1.3 D'ici 2018, réduire l'indice synthétique de fécondité (ISF) de 7,1 à 4,5 enfants par femme	en l'an 2018 : - ISF - Taux de prévalence contraceptive	- RGPH - EDSN, MICS - Rapports du MSP/LCE et du MPF/PE, des partenaires techniques et financiers (UNFPA, UNICEF, PNUD, OMS et ONGs -	- Plan de sécurité contraceptive disponible et mis en œuvre dans tous les programmes et projets (disponibilité, diversité et conservation assurées des contraceptifs) - Distribution à base communautaire (DBC) des contraceptifs effective à tous les niveaux
Résultat d'impact Toutes les couches sociales de la population contribuent de manière efficace à la maitrise de la croissance démographique	-	-	-
Résultat attendu 1.3.I Les besoins différenciés des adolescent(es), des femmes et des hommes en Santé de la Reproduction sont identifiées et maitrisés par tous les acteurs	- Existence d'un Système d'information sanitaire intégrant les données désagrégées par sexe et permettant l'identification des besoins différenciés des adolescent(e)s et des femmes et des hommes en SR et IST/VIH-SIDA, - Existence d'une base de données désagrégée par sexe disponible au niveau de chaque intervenant dans le domaine de la SR et IST/VIH-SIDA, - Utilisation des données désagrégées selon le genre en SR et IST/VIH-SIDA, - par tous les acteurs (ONG, OSC et PTF)	- SNIS - Evaluations périodiques - EDSN /MICS - PV de réception des rapports - Rapports de chaque intervenant - Constat physique des bases de données des intervenants	- Implication de tous les acteurs de développement dans la production des données désagrégées selon le genre en SR et IST/VIH-SIDA, - Etudes et recherches en SR entreprises périodiquement en SR et IST/VIH-SIDA, - Résultats disponibles et exploitables SR et IST/VIH-SIDA, - Moyens matériels et financiers disponibles à temps
Résultat attendu 1.3.2 Au moins 90% des besoins différenciés des adolescent(es), des femmes	- Accès universel des adolescent(es) aux services de SSRA et des femmes aux prestations de SR et IST/VIH-SIDA, - Nombre de dépistage volontaire réalisé	- Outils d'identification et d'analyse des besoins différenciés et spécifiques de genre disponibles au niveau des structures sanitaires	- Elaboration et dissémination des outils d'identification des besoins différenciés et spécifiques de genre - Services et prestations de SSR et

et des hommes en Santé de la Reproduction sont effectivement pris en compte dans les programmes étatiques et privés	pour les IST/VIH-SIDA, - Séroprévalence du VIH/SIDA - % des besoins différenciés pris en compte dans les programmes de SR et IST/VIH-SIDA, - Taux de prévalence contraceptive moderne - Nombre de centres amis de jeunes créés dans les 8 régions du pays	- Outils d'identification et d'analyse utilisés dans les ateliers de formation et/ou de sensibilisation - Enquêtes, études et évaluations du MPF/PE, des autres ministères concernés et des ONGs - Rapports du MSP/LCE et enquêtes CAP à la sortie des services de santé	SSRA disponibles et adaptés au contexte socioculturel en milieux rural et urbain - Ligne budgétaire prévue dans les programmes de SR/SSA pour l'acquisition des contraceptifs selon la stratégie de recouvrements des coûts. - La loi sur la SR est mise en application au niveau des structures sanitaires et communautaires
Objectif spécifique 1.4 D'ici 2018, contribuer à réduire d'au moins 50% le taux de mortalité maternelle, passant de 648 à 324 décès pour 100 000 naissances vivantes	En l'an 2018 : - taux de mortalité maternelle - intervalle inter génésique - % d'avortements compliqués - % de césariennes - Nombre de structures sanitaires disposant d'un plateau technique complet et fonctionnel au niveau des soins obstétricaux d'urgence dans les centres de référence - % d'évacuation sanitaire par services sanitaires - % d'accouchements assistés par du personnel formé et qualifié - Nbre d'évacuations sanitaires décidées par les femmes dans les ménages en temps opportun	- SNIS - Rapports du MSP/LCE et du MPF/PE, des partenaires techniques et financiers (UNFPA, UNICEF, PNUD, OMS et ONGs - Etudes de l'INS sur la mortalité maternelle - RGPH - EDSN, MICS	- Tous les Soins Obstétricaux d'Urgence (SOU) et de néonatalogie doivent être disponibles et gratuits aux niveaux périphérique (district), régional (HR) et central (HN et cliniques) - Disponibilité des médicaments essentiels à tous les niveaux de référence pour tous les soins obstétricaux d'urgence y compris les soins en néonatalogie - Disponibilité de personnel spécialisé en matière de SOU et de néonatalogie - Disponibilité de personnel formé et qualité au niveau de chaque structure sanitaire - Ligne budgétaire provisionnelle disponible pour assurer une prise en charge effective et efficace en SOU et en néonatalogie - DBC rendue effective

Résultat d'impact Toutes les couches sociales de la population ont un accès équitable aux services de santé de qualité	-	-	
Résultat attendu 1.4.1 Au moins 95% des femmes enceintes consultent au moins 3 fois au cours de chaque grossesse et reçoivent le vaccin antitétanique et la prophylaxie à la chloroquine et accouche en milieu assisté	- Taux de consultations prénatales - Taux de mortalité néo-natale - Taux de tétanos néonatal (TNN) - Prévalence de l'anémie ferriprive des femmes enceintes - Taux de morbidité maternelle - Accès universel aux femmes aux soins de santé prénatale - Taux de consultations postnatales - Taux de prévalence contraceptive moderne - Accès universel aux femmes aux prestations de SR/PF - Taux d'accouchement par du personnel formé	- SNIS - Rapports du MSP/LCE et du MPF/PE, des partenaires techniques et financiers (UNFPA, UNICEF, PNUD, OMS et ONGs - RGPH - EDSN, MICS - Enquête à la sortie des services de santé	idem

3.2. Sous Programme 2 : Promouvoir équitablement le potentiel et la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie de marché

La réalisation de ce 2ème sous programme qui vise ***la promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie de marché*** **,** se fonde sur la vision de création d'une société nigérienne où les femmes sont de plus en plus capables de franchir les multiples barrières socioculturelles pour accéder à la formation et à la qualification professionnelle requise, de plus en plus compétitives sur le marché du travail pour occuper un emploi rémunéré.

3.2.1. La stratégie d'actions :

La valorisation des potentialités des femmes et des hommes pour un développement durable, passe par une prise en compte des inégalités existantes dans le domaine et la mise en œuvre des mesures et actions idoines pour renverser la tendance. Cela passe par la reconnaissance et valorisation du travail dans l'économie du ménage comme un travail productif. Ainsi, l'une des conditions pour atteindre cette vision est de faire en sorte que les femmes soient de plus en plus capables de franchir les multiples barrières socioculturelles pour accéder à la formation et à la qualification professionnelle requise, de plus en plus compétitives sur le marché du travail pour occuper un emploi rémunéré. Une autre condition est que les femmes et les hommes aient un accès égal aux services et opportunités économiques, une visibilité et une égale participation de chacun dans les activités rémunérées dans tous les secteurs économiques notamment par rapport à l'accès, la gestion et le contrôle des ressources. Cela passe par la reconnaissance et valorisation du travail dans l'économie du ménage comme un travail productif.

Ces dispositions rectificatives des problèmes de genre s'articulent autour de :

- L'Élargissement de l'accès des femmes aux ressources essentielles capital, terre, connaissances et technologies et renforcer leur maîtrise de ces ressources;
- La promotion de la structuration du paysage associatif féminin en vue d'une bonne implication des femmes dans le processus de développement et leur participation dans les instances de prise de décision ;
- La production des changements de comportement souhaité des femmes en vue de la la promotion du leadership féminin et le renforcement de leur pouvoir économique dans les foyers et dans l'économie communautaire, régionale et nationale.

3.2.2. Résultats attendus :

- Les femmes et les hommes sont de plus en plus capables de franchir les barrières socioculturelles pour accéder équitablement à la formation et à la qualification professionnelle requise pour entreprendre des activités rémunératrices ;
- Les hommes et les femmes sont capables d'exercer leur leadership et jouir équitablement de leurs droits citoyens ;
- La répartition des rôles et responsabilités dans les ménages et dans la communauté est équitable entre les femmes et les hommes dans une même société.

3.2.3. Localisation et groupes cibles

Ce sous-programme sera mis en œuvre au niveau central), régional (dans les huit régions) et au niveau local (communes et villages).

S'agissant des groupes cibles, ils concernent :

- Les groupes vulnérables du fait de leur statut économique, de leur origine sociale, de leur âge ou de leur niveau d'instruction, concernant aussi bien les hommes que les femmes, les femmes chefs de ménage, personnes âgées, travailleurs de maison et assimilés, bonnes, professionnelles du sexe, personnes sans emploi et autres catégories socioprofessionnelles ; en favorisant leur accès aux ressources diverses ;
- Les associations de lutte contre l'exploitation des garçons et des filles sous toutes les formes, les organisations de femmes et de jeunes des communautés de base et des familles, les associations d'enfants (Parlement, fadas), seront également des bénéficiaires directs, les organisations paysannes, les coopératives et les mutuelles ;
- Les hommes, en favorisant leur compréhension des contraintes qui pèsent sur leurs mères, leurs femmes, leurs sœurs, leurs filles et la nécessité de leur offrir les mêmes opportunités et responsabilités ;
- Les établissements éducatifs, l'Ecole Nationale d'Administration, L'Université, les instituts de recherche, les écoles spécialisées en santé et les médias. Ces organisations participent de plus en plus aux actions de communication, de plaidoyer et d'information de l'opinion publique et des décideurs.

3.2.4. CADRE LOGIQUE DU SOUS-PROGRAMME 2 :

Sous Programme 2 : Promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie de ménage et de l'économie de marché			
Logique d'intervention	IOV	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif spécifique 2.1 D'ici 2018, Accroître de manière significative les compétences socioéconomiques des hommes et des femmes en vue de leur accès équitable aux opportunités économiques et de leur égale participation aux activités rémunérées dans tous les secteurs au sein du ménage et dans l'économie de marché.	- % de femmes ayant accès aux moyens de production et qui contrôlent leurs revenus - % de femmes menant des activités économiques de petite et moyenne envergure - % d'hommes et de femmes entrepreneur(e)s - % d'hommes et de femmes entrepreneur(e)s maîtrisant les circuits d'opportunités économiques - % de femmes ayant accès au capital foncier et aux autres moyens de production (matériels agraires, semences, engrais, charrettes)	- Rapports du MPF/PE, PTF - Documents comptables des entrepreneur(e)s - Rapports d'études, d'enquêtes et d'évaluations - Registre des ministères (Agriculture, finances et commerce, Tourisme et Artisanat, Education, Santé, etc.) - Service de contrôle des prix et de qualité - Instituts de recherche - Revues à mi-parcours des PTF - RGPH - INS - Système d'information sur le genre - documents officiels d'entreprise - Cellule d'octroi des marchés (Etat) - Documents d'agrément des entreprises - Constat physique des moyens acquis et mis en valeur	- Environnement socioéconomique favorable - Plaidoyer pour une discrimination positive en faveur de la femme dans l'accès au crédit et dans la création d'entreprises - Code de la famille révisé et adopté - Filières porteuses développées - Textes et lois sur les droits de la femme promulgués et disséminés - Appui technique et financier au PAEP, à l'EAN, aux PME dirigées par des femmes et des hommes
Résultat d'impact Les femmes et les hommes sont de plus en plus capables de franchir les barrières socioculturelles pour accéder équitablement à la formation et à la qualification professionnelle requise pour entreprendre des activités rémunératrices.	- Nombre et nature de barrières socioculturelles identifiées et franchies respectivement par les femmes et par les hommes - Types et nbre de formations techniques et professionnelles dispensées respectivement aux hommes et aux femmes - Types et nbre d'activités rémunératrices gérées respectivement par les femmes et les hommes	- Rapports de formation - Nbre de missions de suivi/évaluation - documents comptables des entrepreneur(e)s - Rapports d'études, d'enquêtes et d'évaluations - Registre des ministères (Agriculture, finances et commerce, Tourisme et Artisanat, Education, Santé, Justice, etc.)	- Consolidation des acquis démocratiques induisant une profonde mutation sociale en faveur de la promotion du genre

	- Nbre de femmes et d'hommes dans les différentes catégories socioprofessionnelles - % de femmes rémunérées équitablement, à qualification égale, avec les hommes - Taux d'alphabétisation des femmes - Taux d'inscription des filles dans les établissements publics et privés du primaire à l'universitaire		
Résultat attendu 2.1.1 L'allégement des tâches domestiques et la répartition équitable des responsabilités entre femmes et hommes au sein de la famille et dans la communauté	- Nbre de chefs de ménage hommes contribuant à la répartition équitable des rôles - Nbre de moulins à grains ventilés - Nbre de foyers améliorés vulgarisés - Nbre de charrettes vulgarisées - Nbre de systèmes d'exhaure installés	- Rapports du MPF/PE, PTF - Rapports d'études, d'enquêtes et d'évaluations - Instituts de recherche sur le genre	- Mécanisation des travaux domestiques accélérée - Utilisation des technologies modernisées et adaptées en vue de l'amélioration de la productivité
Résultat attendu 2.1.2 Les femmes et les hommes ont développé des capacités leur permettant d'avoir accès, de gérer et de contrôler les moyens de production, les circuits et opportunités économiques, y compris l'accès aux NTIC	- Nbre de femmes ayant accès aux crédits bancaires - Nbre de caisses d'épargne et de crédit, de mutuelles créées pour les AGR - Nbre de femmes gestionnaires ou opératrices impliquées dans l'économie de marché - Nbre de ménages où les revenus générés par les femmes sont gérés par elles-mêmes au sein du foyer et dans l'économie de marché - Nbre de rencontres organisées - Pour la sensibilisation des - femmes - Nbre de femmes formées à l'élaboration de documents pour l'octroi de crédits bancaires	- Documents d'agrément - Enquêtes, évaluations - Rapports du MPF/PE - Enquêtes auprès des ménages - Registre des Institutions bancaires - Rapports des ministères concernés - PV de réunions - Constat physique des documents élaborés - PV de réception - INS - Registres d'Import/Export - Enquêtes	- Système financier décentralisé (SFD) efficace et de proximité - Succès des sessions de formation - Appui institutionnel des PTF - Bonne coordination des interventions par le MPF/PE - Une réelle implication de tous les Ministères et les Institutions concernés

	- Nbre de crédits alloués aux femmes - Nbre de filières porteuses identifiées - Ratio parité /revenus Femmes/revenus masculins (actuellement 0,80) - Nbre de produits promus et commercialisés pour les femmes (Import-Export) - Nbre de femmes ayant accès aux NTIC		
Objectif spécifique 2.2 D'ici 2018, promouvoir la position sociale des femmes et des hommes pour leur participation égale dans les prises décision au niveau ménage et dans la communauté.	- Nbre de GIE avec 50% de femmes - Nbre de chefs de ménage hommes soutenant la promotion socio-économique des femmes (partenariat Hommes/Femmes	- Rapports du MPF/PE, PTF - Rapports d'études, d'enquêtes et d'évaluations	- Réel engouement des hommes et des femmes dans le partenariat actif créé
Résultat d'impact Les hommes et les femmes sont capables d'exercer leur leadership et jouir équitablement de leurs droits citoyens	-	-	-
Résultat attendu 2.2.1 La valorisation des activités socioéconomiques de la femme permet le rehaussement de sa position sociale et son implication effective dans les prises de décision dans l'économie de ménage et dans l'économie de marché.	• Montants des revenus épargnés par les femmes et réinjectés dans l'économie de marché • Nbre de femmes formées aux techniques de transformation et à l'amélioration de la qualité et du rendement • Nbre de produits commercialisés et réalisés par les femmes • Nbre de séances de formation sur les techniques de	- Rapports du MPF/PE, PTF - Rapports d'études, d'enquêtes et d'évaluations - MICS, EDSN - INS - Etudes de marchés	- Evolution favorable des mentalités vers le changement de comportement souhaité pour la promotion du genre - Lobbying pour la promotion d'une consommation des produits locaux - Environnement socioéconomique favorable à la création d'opportunités économiques nationales, sous régionales et internationales accessibles aux hommes comme aux femmes

	conservation et de rendement à l'hectare des produits agricoles sélectionnés par les femmes (oignon, sésame, souchet, karité, pois de terre) • Nbre d'articles artisanaux produits par les femmes et mis sur les marchés du tourisme (local, sous-régional et international) • Nbre de produits réalisés par les femmes et exportés à l'Etranger sous le label agréé par les instances du commerce international et de la qualité • Nbre de plots de conservation de l'oignon loué ou mis en place par les femmes		
Résultat 2.2.2 La visibilité des capacités organisationnelles des femmes et des hommes renforce leur leadership individuel et collectif pour la promotion équitable de leur position sociale dans la famille et dans la communauté	- Nbre de tontines organisées et gérées par les femmes - Nbre de femmes impliquées dans l'organisation des foires nationales, sous-régionales et internationales - Nbre de femmes formées et sensibilisées à la vie associative et en gestion - Nbre de gérantes formées - Nbre de missions et de voyages d'études organisées	- Rapports du MPF/PE, MDC, PTF - Rapports d'études, d'enquêtes et d'évaluations ciblées - Registre des communes et mairies,	- Taux d'alphabétisation des femmes rehaussé et écart réduit - Femmes convaincues et mobilisées dans chaque commune - Décentralisation efficace et soutenue - Appui technique et financier des PTF, des ONGs, des cadres administratifs et techniques, et des organes de la société civile

3.3. Sous Programme 3 : Renforcement de l'application effective des droits des femmes et des petites filles, de la lutte contre les violences basées sur le genre et de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir

La réalisation de ce 3ème sous programme qui vise ***le renforcement de l'application effective des droits des femmes et des petites filles, de la lutte contre les violences basées sur le genre et la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir***, se fonde sur la vision de création d'une société nigérienne où les femmes ne sont plus limitées dans leur autonomie d'action et cela conduit à leur représentation de manière quantitative et qualitative dans les instances où les décisions se prennent. En effet, au Niger, le processus de la recherche de l'équité et de l'égalité entre genre est basé (entre autres) sur les aspects juridiques et au Niger, la loi fondamentale à constitutionnalisé le principe de l'égalité et de l'équité entre l'homme et la femme en droit.

3.3.1. Stratégies d'action

L'exercice de l'institutionnalisation du Genre au Niger doit faire en sorte que la politique nationale GENRE ainsi que les autres stratégies et lois nationales de promotion et protection de l'égalité de genre et de protection des droits des femmes et des filles garantissent la vulgarisation de toutes les textes (anciens et nouveaux) en faveur de l'équité entre les genre pour les faire connaître, reconnaître et accepter d'une part, les améliorer, les rendre plus adaptées et plus opérationnelles d'autre part, y compris le renforcement de la protection de l'intégrité physique des femmes et des petites filles contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) ;

La mise en œuvre de ce 3ème sous programme doit aussi garantir l'émergence d'une culture citoyenne réprimant socialement les comportements et pratiques relatifs à l'exclusion, à la marginalisation sous toutes ses formes et à toutes formes de violences basées sur le genre. Aussi, l'une des conditions est la création des modalités propices à la mise en application des textes privilégiant l'équité entre les genres dans tous les domaines ainsi qu'à une meilleure information sur leurs droits par les femmes ; Une autre condition est l'initiation de nouveaux textes visant à combler les vides juridiques ainsi que la modification des textes discriminatoires dans tous les domaines, y compris la prise en charge des actions spécifiques en faveur des femmes et des filles, notamment dans les zones rurales où perdurent des pratiques culturelles néfastes

3.3.2. Résultats attendus :

- Une masse critique d'acteurs institutionnels et d'individus hommes et femmes au sein de la société civile et à une échelle nationale sont mobilisés autour de la mise en œuvre de la politique nationale GENRE et de toutes autres stratégies et lois nationales de promotion de l'égalité de genre et de protection des droits des femmes et des filles ;

- Les conditions d'effectivité de l'exercice équitable des droits humains des hommes et des femmes, sont significativement réunies ;

- La paix et le respect des droits entraînant des comportements pacifiques et solidaires sont promus dans les rapports entre les hommes et les femmes au sein des ménages et de la société en général ;

- Les hommes et les femmes exercent leur leadership politique de manière équitable au niveau local, régional et national.

3.3.3. Localisation et groupes cibles

Pour ce sous-programme les zones d'intervention sont : le niveau central), régional (dans les huit régions) et au niveau local (communes et villages).
S'agissant des groupes cibles, ils concernent :

- Les groupes vulnérables du fait de leur statut économique, de leur origine sociale, de leur âge ou de leur niveau d'instruction, concernant aussi bien les hommes que les femmes, les femmes chefs de ménage, personnes âgées, travailleurs de maison et assimilés, bonnes, professionnelles du sexe, personnes sans emploi et autres catégories socioprofessionnelles ; en favorisant leur accès aux ressources diverses ;
- Les associations de lutte contre l'exploitation des garçons et des filles sous toutes les formes, les organisations de femmes et de jeunes des communautés de base et des familles, les associations d'enfants (Parlement, fadas), seront également des bénéficiaires directs, les organisations paysannes, les coopératives et les mutuelles ;
- Les hommes, en favorisant leur compréhension des contraintes qui pèsent sur leurs mères, leurs femmes, leurs sœurs, leurs filles et la nécessité de leur offrir les mêmes opportunités et responsabilités ;
- l'Ecole Nationale d'Administration, L'Université, les instituts de recherche, les écoles spécialisées en santé et les médias. Ces organisations participent de plus en plus aux actions de communication, de plaidoyer et d'information de l'opinion publique et des décideurs.

3.3.4. CADRE LOGIQUE DU SOUS PROGRAMME 3 :

Sous Programme 3 : Renforcement de l'application effective des droits des femmes et des petites filles, de la lutte contre les violences basées sur le genre et de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir			
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif spécifiques 3.1 **D'ici 2018, contribuer à la création d'un environnement sociétal favorable à l'exercice des droits de la femme et de la fille fondé sur une gestion équitable du pouvoir dans les rapports entre les hommes et les femmes**	- Nombre de projets de loi approuvés et favorables à la promotion de la femme et de la petite fille - Nbre de femmes bénéficiant de l'application effective des textes - % de juges, magistrats, cadis, huissiers, interprètes, huissiers, avocats, notaires sensibilisés sur la reforme relative à l'effectivité de l'application des textes - % de femmes et d'hommes connaissant leurs droits humains et participant à la gestion de la vie publique à tous les niveaux	- J.O, - Etudes et évaluations - Rapports du MPF/PE, du MJ, autres institutions étatiques et PTF - Rapports des ONGs et de la société civile - Revues à mi-parcours - Enquêtes CAP - RMDH - RNDH	- Volonté politique maintenue - Large plaidoyer et sensibilisation des acteurs majeurs - Application effective des textes juridiques - Implication des organes de la société civile et des médias - Implication des partenaires techniques et financiers
Résultat d'impact Une masse critique d'acteurs institutionnels et d'individus hommes et femmes au sein de la société civile et à une échelle nationale sont mobilisés autour de la mise en œuvre de la politique nationale GENRE et de toutes autres stratégies et lois nationales de promotion de l'égalité de genre et de protection des droits des femmes et des filles.	• Nbre d'organes de la société civile mobilisés autour de la PNG et autres textes fondamentaux • Institutions étatiques, privées, confessionnelles et politiques mobilisées	• Rapports du MPF/PE, des OSC et PTF, et des institutions impliquées dans la mobilisation	• Forte volonté politique • Plaidoyer et sensibilisation efficace • Disponibilité des instruments juridiques à tous les niveaux • Réelle motivation de tous les acteurs dans la mise en œuvre de la PNG
Résultat attendu 3.1.1 Tous les instruments juridiques nationaux sont améliorés, conformes aux engagements sous-	• Nombre et nature des textes et lois promulgués, disséminés et mis en application • Constats de conformité et	• PV de réunions • Rapport des ateliers et rencontres • Rapports d'audit,	• Environnement juridique respectant les principes démocratiques • Existence d'un dispositif

régionaux et internationaux du pays et plus opérationnels, y compris le renforcement de la protection de l'intégrité physique des femmes et des filles contre les violences basées sur le genre (VBG)	d'opérationnalisation (audits, évaluation, analyses documentaires, témoignages et récits des bénéficiaires,…) des textes en faveur de la femme et de l'enfant • Nombre et nature de dispositions juridiques prises et adaptés en matière de violences liées au genre dans la législation nationale	d'analyse, d'évaluation,… • Les instruments juridiques en faveur de la promotion et de la protection des droits de la femme et de l'enfant améliorés	efficace de suivi périodique des engagements souscrits au niveau national, sous régional et international
Résultat attendu 3.1.2. Les acteurs du système judiciaire publics et privés à tous les niveaux, sont informés et formés sur les nouvelles dispositions de la réforme en matière d'applicabilité des textes	• -% de juges, magistrats, cadis, huissiers, interprètes, huissiers, avocats, notaires informés et formés sur la reforme relative à l'effectivité de l'application des textes	• Rapport du MPF/PE, MJ, PTF • Rapports de formation • Supports pédagogiques • PV de réunion	• Engagement et disponibilité des acteurs du système judiciaire • Le succès des formations • Appui matériel et financier des PTF, ONG et des Ministères concernés
Résultat attendu 3.1.3. Toutes les couches sociales de la population, les communautés, les ménages, les enfants, les hommes et les femmes, les groupes vulnérables et marginalisés sont informés sur l'éventail de leurs droits humains	• Nombre et type de média impliqués dans la diffusion des messages ciblés • Listing des droits humains diffusés • % de groupes spécifiques touché par la sensibilisation • Contat physique d'un Plan de CCC	•	•
Objectif spécifique 3.2. **D'ici 2018, garantir l'effectivité de la mise en application de tous les instruments juridiques nationaux, sous-régionaux et internationaux en faveur de la promotion et de la protection des droits de la femme et des enfants en conformité avec la loi fondamentale**	• % de femmes et des filles jouissant effectivement de leurs droits conformément à la loi fondamentale • Nbre d'institutions étatiques, privées, confessionnelles et politiques appliquant tous les textes et lois conformes à la loi fondamentale • Qualification et nombre des formateurs	• Etudes, évaluations périodiques, audits institutionnels, • rapports du MPF/PE, MJ, MSP/LCE, • Rapports, revues et bilans des institutions, OSC et des PTF • RNDH • RMDH	• Ferme volonté politique • Réduction des pesanteurs socioculturelles • Promotion de mécanismes de jurisprudence face au problème récurent de pluralisme juridique au Niger
Résultat d'impact	- Nbre de textes harmonisés mis en application	- Rapports du ministère de la	- Volonté politique

Les conditions d'effectivité de l'exercice équitable des droits humains des hommes et des femmes, sont significativement réunies	- Nbre de mesures juridiques et techniques intégrées - Nombre et variété de stratégies mis en place pour l'effectivité d'exercice de droits humains - Nombre de mesures juridiques non adaptées et supprimer - % des acteurs précités formés aux modalités d'application des nouvelles dispositions - % et nature des textes ayant de formation des acteurs	Justice, du MPF/PE - Textes législatifs - Rapport d'études et études et évaluations du MPF/PE, des PTF et OSC, ONGs - Rapports des formations - Les textes et lois évaluations	- Expertise disponible - Forte volonté des décideurs - Moyens matériels et financiers disponibles - Existence d'un Plan de renforcement des capacités des acteurs Mobilisation sociale
Résultat attendu 3. 2.2. Toutes les couches sociales de la population, les communautés, les ménages, les hommes et les femmes, les enfants, y compris les groupes vulnérables et marginalisés sont régulièrement informés sur l'effectivité de l'application des textes en faveur de leurs droits humains	- % de communautés, de groupements, de ménages, de structures et organisations, d'individus des deux sexes informés sur l'effectivité de l'application des textes	- Etudes et évaluations - Rapport du MPF/PE	- Mobilisation sociale réussie - Implication des leaders d'opinion, des OSC et des communautés
Résultat attendu 3.2.3. Toutes les couches sociales de la population, les communautés, les ménages, les hommes et les femmes, les enfants, y compris les groupes vulnérables et marginalisés participent activement à l'exercice du contrôle citoyen sur l'action publique.	- Nbre et nature des actions (stratégies, lobbying, plaidoyer, manifestations publiques, communiqués de presse, publireportages…) de contrôle citoyen conduite par les populations	- Rapports annuels d'activité des OSC, PTF, MPF/PE, ONGs, privés - RNDH - RMDH - MICS - Autres études et recherches	- Renforcement des principes de la démocratie - Plus grande maitrise des textes et lois par le/la citoyen(ne) - Implication effective de tous les leaders d'opinion et des médias - Plan de communication pour un changement de comportement efficace
Objectif spécifique 3.3 **D'ici 2018, accroitre significativement l'accès et les recours à la justice par les**	- % de femmes ayant d'elles-mêmes accès à la justice - % de fillettes victimes de mutilations génitales - Nombre de plaintes déposées dans les	- Registre de la justice - Registre de la police - Rapports du MPF/PE, MJ, MEN/A, MSP, OSC, ONG,	- Dispositif d'accueil des victimes adapté au contexte socioculturel et en respect des droits humains - La lutte contre la corruption est

hommes et les femmes, y compris les groupes vulnérables et marginalisés pour faire prévaloir leurs droits humains en tant que citoyens à part entière	tribunaux par les femmes victimes de violences - Nombre de femmes et de petites filles soustraites des contextes à risques et sécurisées - Nombre et type de mesures coercitives appliquées en cas de violation de la CEDEF et CDE - % d'exciseuses reconverties dans les autres AGR par commune - % de ménages impliqués dans la promotion de la CEDEF et de la CDE	PTF - Rapports des communes - Rapport d'enquêtes, études et évaluations - Témoignages et dénonciations volontaires dans la communauté	efficace et soutenue à tous les niveaux - Grande mobilisation de tous les acteurs autour de la CEDEF et CDE
Résultat d'impact La paix et le respect des droits entrainant des comportements pacifiques et solidaires sont promus dans les rapports entre les hommes et les femmes au sein des ménages et de la société en général	- Nombre de disparités et iniquités de genre identifiées et complètement éliminées - % de ménages exempts de VBG et de MGF - % de plaintes de femmes victimes de violences conjugales - % d'abus sexuels (viols, harassement sexuels) sur les fillettes et femmes - Nbre de conflits inter et intra communautaires résolus sur le principe de respect des droits humains - % de femmes et enfants déplacés ou réfugiés victimes de violences	- Rapport d'enquêtes et d'évaluations - Rapport des ministères concernés, OSC, ONGs, PTF - RMDH - RNDH	- Idem
Résultat attendu 3.3.1. Les OSC, les leaders d'opinion (religieux et coutumiers), les médias publics et privés sont sensibilisés à travers des initiatives locales de plaidoyer et lobbying sur l'application des textes adoptés relatifs aux droits humains	- % d'OSC, de leaders traditionnels et communautaires formés aux techniques du plaidoyer et du lobbying - % de médias, publics et privés impliqués dans la formation aux techniques de lobbying - % d'initiatives de plaidoyer et de lobbying conduites - Existence d'un partenariat actif et durable entre les instances juridiques et judiciaires, les acteurs de la société civile - % d'ONGs, de groupements, de leaders traditionnels et communautaires coopérant	idem	• Disponibilité d'expertise en technique de plaidoyer et lobbying • Environnement favorable à la promotion des droits des plus vulnérables • Effort de mutation sociale en faveur de l'équité de genre soutenue par les décideurs et les acteurs • Implication effective des OSC, des chefs traditionnels, des

	avec la justice - % de femmes ayant eu recours aux services judiciaires grâce au partenariat		ulémas, des groupements et associations des femmes
Résultat attendu 3.3.2. La protection et la prise en charge des femmes et des enfants, y compris les groupes vulnérables victimes de violences et/ou en situation de conflit sont renforcées	- % de femmes prises en charge par les services sociaux - % de femmes et d'enfants pris en charge par les services médicaux - % de femmes et d'enfants déplacés ou réfugiés prise en charge par les services d'assistance nationale et internationale (Croix Rouge, Caritas, associations caritatives locales)	- Registres de services de santé, police et justice - Rapport d'enquêtes et d'évaluations - Rapport des ministères concernés, OSC, ONGs, PTF, - RMDH - RNDH	- Disponibilité et équipement adéquats des services techniques concernés - Plus grande accessibilité et utilisation des services techniques de prise en charge - Disponibilité de l'expertise - Appui institutionnel des PTF
Objectif spécifique 3.4. **D'ici 2018, contribuer à l'élimination des iniquités et inégalités de genre en matière de jouissance effective des droits civiques et politiques**	- % de femmes et d'hommes exerçant leur droit de vote - Nombre de lettres de missions, de circulaires établies, de résolutions parlementaires et communales, de visites de terrain, de messages publics sur l'élimination des iniquités et inégalités de genre; - Nombre nouvelles dispositions prenant en compte la dimension genre intégrées aux textes administratifs régissant les partis politiques et les OSC, ONG, réseaux et groupements ;		
Résultat d'impact Les hommes et les femmes exercent leur leadership politique de manière équitable au niveau local, régional et national	-	-	-
Résultat attendu 3.4.1. L'égalité entre hommes et femmes dans l'exercice et la jouissance de leur citoyenneté relativement aux droits civiques est appliquée	- % de femmes disposant des pièces d'identité - % de naissances déclarées dans les registres d'état civique par commune ; - Nombre de séances relatives à l'accélération de l'aboutissement du Code de la famille	- Registre des communes, d'état civil - Rapports des partis politiques, des OSC, ONGs - Rapport d'enquêtes, des	- Meilleure volonté politique en vue d'une bonne application des textes - Environnement socioculturel,

	- Nombre de cas de sanctions pénales relatifs aux violations des dispositions sur le mariage précoce avant l'âge de 15 ans et plus largement relativement à l'exploitation, y compris sexuelle, des enfants ; - % de services publics et privés ayant produit des données sexo-spécifiques	services de santé intégré, MPF/PE, MSP/LCE, - RGPN - MICS - EDSN	politique et juridique favorable à la mise en œuvre de la politique nationale de genre à tous les niveaux ;
Résultat attendu 3.4.2. Les femmes et les hommes ont un accès équitable à toutes les dispositions utiles à leur pleine participation à la gestion de la vie politique	- Nombre de mesures formalisant une représentation équitable des femmes dans les instances dirigeantes des partis politiques et des OSC; - Nombre de nominations des femmes aux postes de responsabilité politique de l'Etat et des collectivités au même titre que les hommes; - Nombre de nominations des femmes aux postes de responsabilité techniques de l'Etat ; - % de la représentation des femmes dans les instances dirigeantes des partis politiques, institutions étatiques et des OSC - Respect de la loi sur les quotas - Nombres d'initiatives en faveur de la parité hommes entre dans tous les textes discriminatoires envers la femme sont abrogés, les vides juridiques qui maintiennent la subordination des femmes sont comblés et l'application des textes en faveur de la femme sont effectivement appliqués	- Rapports des partis politiques, des OSC, ONGs - Registre des communes, d'état civil - Rapport d'enquêtes, des services de santé intégré, MPF/PE, MSP/LCE, - RGPN - MICS - EDSN	idem

3.4. Sous programme 4 : Renforcement des capacités d'intervention du cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNG

La réalisation de ce 4ème sous programme qui vise la mise en place d'un dispositif institutionnel performant dont l'ensemble des mécanismes doit s'assurer que le Niger progresse résolument vers une société où l'égalité entre les hommes et les femmes est sans faille. Il s'agit d'offrir à la dimension Genre un cadre institutionnel approprié pouvant conduire avec efficience et efficacité la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre du Niger.

3.4.1. Stratégies d'action

La mise en œuvre de la politique nationale Genre doit garantir que la société civile et le privé jouent pleinement leur rôle avec comme principe directeur la satisfaction des intérêts stratégiques des femmes et des hommes, l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes, le relèvement de leur statut et la promotion de leurs droits pour compléter l'action de l'Etat sur la base des moyens techniques et financiers nécessaires et suffisants mis à leur disposition.

Aussi, l'une des conditions est de soutenir le cadre institutionnel par des mécanismes performants tant au niveau de l'exécution que de la coordination et du suivi des interventions en faveur de l'équité et de l'égalité dans les rapports de genre ainsi que le renforcement des capacités des personnels techniques en genre. Une autre condition est d'assurer l'harmonisation et la synergie des interventions dans le domaine du genre basée sur la mobilisation sociale et le développement de réseaux (national, régional et local) pour le dépistage des cas de persistance des inéquités de genre.

3.4.2. Résultats attendus

- La Politique Nationale Genre du Niger est mise en application et efficace ;
- Le genre est une composante transversale de tous les programmes étatiques et privés ; il est devenu le levier incontournable du développement durable ;
- Renforcement de la synergie du partenariat stratégique pour la mobilisation des ressources ;
- Le dispositif de suivi-évaluation de toutes les interventions est harmonisé et est efficace dans l'évaluation et la promotion du genre.

3.4.3. Localisation et groupes cibles

Ce sous-programme sera mis en œuvre au niveau central, régional (dans les huit régions) et au niveau local (communes et villages).
S'agissant des groupes cibles, ils concernent :

- Acteurs de développement (Administration, Parlement, régions, collectivités et communes, Autorités coutumières, oulémas, Projets et Programmes de développement, opérateurs et opératrices économiques) initiant des actions en faveur de la protection des groupes ou personnes en situation de vulnérabilité ;
- Société civile et politique : Les organisations de défense des droits humains, réseaux et groupements féminins, ODDH, Associations, ONG, Syndicats, Partis politiques, les organisations de travailleurs et le patronat ;
- Les personnels des ministères techniques et services déconcentrés au niveau national, régional, communal et communautaire.

3.4.4. CADRE LOGIQUE DU SOUS PROGRAMME 4 :

Sous programme 4 : le renforcement des capacités d'intervention du cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNG

Logique d'intervention	IOV	Sources de vérification	Hypothèses
Objectifs spécifique 4.1. **D'ici 2018, assurer une meilleure coordination des actions des partenaires au développement pour une intégration effective du genre dans tous les domaines et à tous les niveaux**	- Nombre d'intervenants pour la mise en œuvre de la PNG - Nombre et nature des programmes/projets étatiques et privés appliquant une planification genre sensible - IDH	- Documents de programmes/projets des Ministères techniques, PTF, OSC/ONGs - Rapports des Ministères techniques, PTF, OSC/ONGs - Enquêtes, études et évaluations - MISCS, - EDSN - RMDH - DNDH	- Ferme volonté politique - Appui institutionnel des PTF au MPF/PE et à toutes les cellules genre des ministères techniques

Résultat d'impact un cadre institutionnel approprié capable de conduire avec efficience et efficacité la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre du Niger est mis en place.	- Nombre de cellules genre créées et opérationnelles - Nombre de réunions de coordination avec les autres partenaires - Nombre d'initiatives de promotion de genre conduites par le MPF/PE, ses démembrements et ses partenaires	- Textes de mise de cellules - Constat d'existence de cellule - Rapport de formation des membres des cellules genre - Rapport des missions sur le terrain - rapports des Ministères techniques, PTF, OSC/ONGs - enquêtes, études et évaluations - MISCS, - EDSN - RMDH - DNDH	
Résultats attendus 4.1.1. Les capacités institutionnelles des ministères techniques et des OSC impliqués dans l'intégration du genre sont renforcées	- % de personnel techniques, administratifs et financiers formés dans les institutions publiques et privées - Type et nature des formations - Nombres des voyages d'étude et échange d'expérience sur la coordination des activités genre - Nombre de success-stories enregistrées en faveur du genre - Disponibilité d'un système d'information produisant des données sexospécifiques à tous les niveaux	- Textes de mise de cellules - Rapport de formation des membres des cellules genre - Rapport des missions sur le terrain - Rapports des Ministères techniques, PTF, OSC/ONGs - enquêtes, études et évaluations - MISCS, - EDSN - RMDH - DNDH	idem
Résultat attendu 4.1.2. Un dispositif de suivi et d'évaluation des activités de planification et de coordination de la promotion du genre est renforcé	• Constat physique d'une planification stratégique genre sensible • Existence d'outils de suivi et d'évaluation • Nombre de mission de suivi et évaluation des actions sur le terrain • Nombre de supervision formative par niveau	• PV de planification stratégique • Rapports de missions, d'évaluations et d'enquêtes • Rapports des Ministères techniques, PTF, OSC/ONGs	idem

Objectif spécifique 4.2. D'ici 2018, accroitre la mobilisation des ressources nécessaires et suffisantes pour la mise en œuvre du plan d'action décennal de la PNG	• % des PTF, OSC/ONGs, Privé engagés dans le financement de la PNG • Montant des contributions par partenaire • % de la contribution de l'Etat	• Le plan de financement de la PNG	idem
Résultat d'impact Le genre est une composante transversale de tous les programmes étatiques et privés ; il est devenu le levier incontournable du développement durable	• % des programmes et projets Intégrant la dimension genre de la planification, à la mise en œuvre, budgétisation et au suivi et évaluation • Nombre de protocoles d'accord basés sur le critère d'éligibilité genre sensible • Nombre de programmes sectoriels intégrant le genre comme composante transversale (PDS, PDDE, SDR, …)	• Documents des programmes sectoriels • Document de stratégie de partenariat des PTF • Revue à mi-parcours et programmation Etat/PTF • Enquêtes, études et évaluations • MISCS, • EDSN • RMDH • DNDH • INS	idem
Résultat attendu 4.2.1. Un partenariat diversifié et durable avec les PTF, Parlementaires, OSC/ONGs et le secteur privé est instauré pour le financement conséquent du plan d'action décennal de la PNG.	• Nombre et nature de partenaires impliqués dans le partenariat • Nombre d'initiative de MPF/PE pour la mobilisation des ressources locales et celles des PFT, OSC/ONGs • Plan de financement de la PNG • Table de ronde des bailleurs de fonds	• Protocoles d'accord signés avec le MPF/PE • Les programmes conjoints approuvés • Budget consolidant les contributions de l'Etat et des PTF • Budget provisionnel du plan d'actions décennal de la PNG	• Succès de toutes les interventions de la promotion du genre • Bonne coordination • Ferme volonté politique • Appui institutionnel des PTF au MPF/PE et à toutes les cellules genre des ministères techniques

Résultat attendu 4.2.2. **Les hommes et les femmes, les filles et les garçons au Niger participent équitablement au développement du pays et jouissent des bénéfices de sa croissance**	• Au moins 90% des iniquités et des inégalités de genre identifiées sont éliminées • % de ressources locales réparties entre les • différentes couches sociales du pays, groupes les plus vulnérables inclus • IDH	• Rapport d'évaluation à mis parcours et finale • Rapports d'enquêtes, d'audit • EDSN • MICS • RMDH • RNDH • INS • Revue à mis parcours	• Succès de la mise en œuvre de la PNG • Réalisation d'une profonde mutation sociale fondée sur l'égalité et l'équité sociale • Volonté politique ferme et maintenue • Ressources humaines matérielles et financières disponibles • Implication effective de tous les acteurs de développement • Efficacité des réseaux et partenariats pour la promotion du genre

CHAPITRE 4 : ROLES ET RESPONSABILITES DES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE DE LA PNG :

Depuis l'adoption de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Niger, les Autorités considèrent que la démarche participative doit guider la mise en œuvre et le suivi évaluation des différentes stratégies sectorielles. De plus l'application de gestion axée sur les résultats constitue un principe fondamental pour assurer le suivi évaluation des politiques. Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de genre, le Gouvernement définira des mécanismes adéquats d'exécution et de suivi- -évaluation.

Le cadre institutionnel doit être représentatif et participatif afin de prendre en comptes les besoins différenciés de l'ensemble des acteurs notamment : administration, société civile, secteur privé, élus locaux, partenaires au développement.

4.1. Au niveau national le dispositif institutionnel comprend

- Un Comité mixte Gouvernement/PTF qui aura pour mission de :

  - Veiller au maintien d'un dialogue régulier entre le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers sur la mise en œuvre de la politique Nationale de Genre ;
  - Favoriser la coordination et l'harmonisation des interventions différents acteurs en matière de genre ;
  - Faciliter la mobilisation des ressources nécessaire à la mise en œuvre de la politique nationale Genre ;
  - Appuyer le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le suivi évaluation de la politique Nationale de Genre ;
  - Adopter le Rapport National Genre et les Rapports Sectoriels Genre.

- Un Comité technique interministériel : Il est chargé de l'élaboration des rapports sectoriels genre des différents ministères ainsi que du rapport annuel genre qui seront soumis à la validation du Comité Gouvernement/PTF. Il procédera à l'évaluation des projets et programmes selon une approche genre et proposer des mesures contribuant à la réduction des inégalités et des iniquités de genre.
- Une Cellule Genre sera créée au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant : Cette cellule sera la cheville ouvrière du dispositif institutionnel de mise en œuvre de la politique nationale Genre. Il assure la coordination de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Genre ainsi que le Secrétariat des réunions des différents comités.

Cependant, une nouvelle dénomination s'impose afin de prendre en compte la dimension transversale Genre dans les politiques et programmes ; aussi, peut-on suggérer que ce ministère soit dénommé :

- *Ministère de l'égalité des chances et des droits* ou
- *Ministère de la promotion du Genre* ou
- *Ministère de la promotion et de l'internalisation du genre ou*
- *Ministère de la Promotion de la Culture et de la Communication de l'égalité de Genre*

En fait, l'appellation doit refléter le fait que les entreprises culturelles, sportives, de loisirs et les médias constituent une source importante d'établissement, de transmission et de perpétuation de certaines valeurs et normes sociales qu'ils s'agissent des arts, des industries de disque, du cinéma, télévision, et jeux informatiques pour les jeunes.

Dans un contexte marqué par la diversité croissante sur le plan culturel et religieux, il est important que ces entreprises participent à la lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes ainsi qu'à la promotion de modèles et de comportement égalitaires, notamment dès le plus jeune âge.

Cette nouvelle structure ministérielle indique d'une manière claire et pertinente l'option des autorités de prendre en charge de manière différenciée, globale et durable, la politique nationale du genre un modèle de référence pour l'ensemble des membres de la communauté nationale et les générations futures.

Cette volonté politique a pour finalité de corriger des décennies d'injustice et de discrimination, mais aussi de valoriser les potentialités de la femme et de l'homme nigériens, en prenant notablement en charge les spécificités liées à leurs besoins et préoccupations spécifiques, condition préalable d'un véritable développement durable.

4.2. Au niveau régional

Les Directions régionales de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant seront représentés dans les Comités régionaux de Pilotage de la SRP afin d'assurer la prise en compte du genre dans la mise en œuvre de la SDRP et de veiller ainsi à la mise en œuvre de la Politique Nationale genre à travers la coordination de sa mise en œuvre, le suivi et le contrôle de sa mise en application à tous les niveaux, en prenant en compte l'élimination effective des iniquités de genre.

Ainsi, le dispositif institutionnel doit s'adapter à la nouvelle vision de changement de société visée à travers la PNG notamment en ce qui concerne les mécanismes d'exécution. Aussi, il s'agira pour :

- *Les structures du Ministère de Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant de :*
    - Impulser l'institutionnalisation du genre ;
    - Proposer les aménagements législatifs et réglementaires visant l'amélioration du statut de la femme et à accroître leur participation au développement économique et social selon une perspective genre ;
    - Promouvoir une prise en compte des besoins selon le genre dans les budgets et les programmes sectoriels de développement socioéconomique ;
    - De disposer d'un système d'information ;
    - Renforcer les capacités des acteurs afin qu'ils accomplissent mieux leur rôle.
- *Les départements ministériels doivent promouvoir le genre dans la formulation et l'exécution de leurs projets et programmes :* A cet égard ils doivent également élaborer des rapports annuels « genre » sectoriels sur les progrès accomplis en matière de réduction des inégalités et iniquités de genre qui seront soumis aux différentes instances du dispositif institutionnel pour la mise en œuvre et le suivi évaluation de la politique nationale de genre;
- *La société civile contribuera à l'institutionnalisation du genre :* A travers des activités cohérentes avec les politiques nationales ainsi que de formation, d'habilitation civique et politique en vue d'améliorer durablement les conditions de vie des populations.
- *Les partenaires au développement :* Ils appuieront la mise en œuvre de la stratégie à travers en alignant leur interventions sur les priorités du gouvernement mais également en participant au renforcement des capacités des structures et en partageant leur expérience en matière d'institutionnalisation du genre.
- *En matière de suivi évaluation :* Le dispositif institutionnel doit s'intégrer dans le cadre du dispositif national de suivi évaluation de la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté. Aussi la mise en œuvre et le suivi évaluation de la Politique Nationale de Genre doit se prolonger aussi aux niveaux national, régional que local.

L'un des mécanismes qui traduisent la volonté affirmée des pouvoirs publics de consolider le dispositif national de protection constitue la mise en place d'un ministère dont les principales missions seront recentrées sur la promotion du genre, mais des actions positives seront concomitamment menées pour prendre davantage en compte les besoins et préoccupations des femmes. La tutelle du Plan d'Action sera assurée par le Ministère de Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant.

Cependant, diverses expériences relatives à la mise en œuvre des politiques et programmes au Niger montrent que très souvent :

- Les ressources ne suivent pas pour l'opérationnalisation effective de la volonté politique ;
- Le déficit de synergie interministérielle amoindrit toutes les actions de développement ;
- Le télescopage des rôles et des interventions des acteurs locaux influents sur le terrain ;
- La grande dispersion des interventions centrées sur la femme amenuise l'impact sur le terrain;
- La faiblesse de cadre de concertation entre les PTF, les opérateurs administratifs, les associations et les ONG, et les autres structures de la Société Civile découragent les meilleures volontés, tant au niveau national que local.

D'où l'urgence d'aller vers le renforcement des mécanismes de coordination et de concertation de ce présent plan d'action pour faciliter sa réussite, mais surtout d'apporter des indications précises sur le dispositif permanent d'orientation qui se chargera de la planification des interventions en terme de gestion et de suivi évaluation des activités prévues.

Aux niveaux national comme au local, ce programme devra aider à trouver des mécanismes pour :

- Renforcer les stratégies et les mesures spécifiques de promotion du genre en vue de d'identifier au sein des institutions étatiques et non étatiques les profils des personnels à former, de réfléchir sur les voies et procédures d'implication des acteurs et actrices ainsi que de réalisation des actions notamment ;
- Développer un environnement en harmonie avec les missions de promotion, de protection de l'Etat et de la société en direction de la femme notamment ;
- Développer une cellule et une base de données portant sur les femmes et les hommes ;
- Encourager une interaction et une coopération étroite entre l'Etat et les secteurs non gouvernementaux afin de planifier, mettre en œuvre et évaluer les mesures de promotion du genre.

Dans le cadre de la coopération internationale, il s'agit de promouvoir une meilleure coopération avec l'ensemble des partenaires techniques au développement, Etats et institutions, notamment avec ceux qui ont manifesté leur volonté d'accompagner le processus d'institutionnalisation du genre.

Ainsi, les attributions majeures des acteurs clés sont :

I. RESPONSABILITES DES MINISTERES ET AUTRES INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE	
MINISTERES	**ROLES**
Ministère de Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (*dénomination provisoire)*	Mise en œuvre du Plan d'action. Ce ministère aura pour rôle central d'assurer la coordination de l'ensemble des interventions du Plan d'action au niveau central. A cet effet, il établira la liaison avec tous les intervenants institutionnels. Il aura la responsabilité de : - Impulser l'institutionnalisation du genre ; - Proposer les aménagements législatifs et réglementaires visant l'amélioration du statut de la femme et à accroître leur participation au développement économique et social selon une perspective genre ; - Veiller à la prise en compte des besoins selon le genre dans les budgets et les programmes sectoriels de développement socioéconomique ; - Disposer d'un système d'information ; - Renforcer les capacités des acteurs afin qu'ils accomplissent mieux leur rôle ; - S'assurer que le Plan d'action évolue conformément aux objectifs et résultats attendus ; - S'assurer de l'établissement de plans d'opération ; - Analyser systématiquement l'évolution d'un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs visant à démontrer la réalisation des extrants prévus et l'attente complète ou partielle des résultats et objectifs approuvés du Plan d'action ; - Recueillir, produire et diffuser toute information intéressant les objectifs du Plan d'Action ; - Etablir et entretenir une synergie et une complémentarité entre les différents programmes qui visent à réduire la pauvreté générale de la population en vue de faciliter l'attente des objectifs du Plan d'action ; - Fournir un ensemble d'informations dans le temps qui serviront à l'évolution finale du Plan d'action ; - Assurer la tutelle du plan d'action ; - Superviser, Coordonner et faire le suivi évaluation ; - Documenter le plan d'action ; - Faire le plaidoyer ; - Mettre en œuvre des projets et programme en faveur hommes et des femmes.
Ministère de la Fonction Publique et du Travail	- Mener des activités liées au cadre normatif et à la protection des femmes fonctionnaires dans l'administration et à l'intégration des nouvelles recrues ; - Veiller au respect de la réglementation ; - Elaborer des textes favorisant les femmes notamment ; - Veiller à l'application et au respect des textes nationaux et internationaux ; - Réaliser des actions directes de terrain
Ministère de la justice	- Mise en œuvre des activités liées à la problématique de la reforme juridique et judiciaire. Il assumera cette responsabilité

	à travers les structures spécialisées dans les questions relatives à l'application des lois et textes juridiques, s'attellera aux réformes juridiques pour le renforcement de la protection de la femme et la connaissance et jouissance de ses droits ; - Elaboration application et respect des textes en vigueur ; - Réalisation d'actions dans les tribunaux ; - Conduite des activités dans l'information sur les groupes à risques (prévention du trafic, de la pédophilie, de la prostitution des mineures et des mineurs, des enfants de la rue), et l'amélioration des conditions des femmes arrêtées par la police, etc ; - Prévention contrôle et répression ;
Ministère de l'éducation de base	- Conduite des activités liées à l'élargissement de l'accès à l'éducation de base, à l'identification de tuteurs et tutrices pour les jeunes filles scolarisées dans les centres urbains, et à la formation ; - Education, sensibilisation ; - Introduction de l'approche genre dans les curricula, renforcement de la parité dans les affectations, orientations, compositions des jurys, etc., dans les établissements scolaires ; - Réalisation d'actions directes de terrain.
Ministère de la Santé	- Appui à la planification, à la recherche de fonds financiers, au suivi et à l'évaluation ; - Mobilisation des fonds ; - Renforcement des ressources allouées pour le renforcement des capacités des acteurs dans la maitrise de la croissance démographique, l'amélioration de la santé maternelle et infantile ; - Etude et élaboration de statistiques sexo spécifiques.
Ministère de l'Economie et des Finances	- Appui à la planification, à la recherche de fonds financiers, au suivi et à l'évaluation ; - Mobilisation des fonds ; - renforcement des ressources allouées à la promotion du genre ; - Etude et élaboration de statistiques sexo spécifiques.
Ministère des Affaires religieuses et des actions Humanitaires	- Encourager l'émergence de leaders religieux de sexe féminin ; - Encourager les leaders religieux à participer aux actions de promotion du genre ; - Etude et recherche, prise en charge des groupes vulnérables ; - Réalisation d'actions directes de terrain.
Ministère de la Jeunesse et des Sports	- Veiller à fournir des installations sportives adaptées aux femmes et filles ; - Mobiliser les jeunes au sein des communautés de base, aux activités de partenariat entre les hommes et les femmes (école des maris, pièces théâtrales, chansons, etc) ; - Sensibiliser, former et faire du plaidoyer ; - Réaliser des actions directes de terrain.
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	- Plaidoyer auprès des partenaires au développement ; - Application de la genderisation et de budgétisation genre dans les représentations à l'Etranger ;

	- réalisation d'actions directes de terrain.
Cabinet du Premier Ministre	- Impulsion- facilitation- suivi- évaluation ; - Mobilisation – plaidoyer ; - Suivi – évaluation des actions sectorielles.
Autres institutions : **Haut Conseil aux collectivités** **Haute cour de justice** **Conseil supérieur de la communication**	- Mise en œuvre d'activités liées à la coopération décentralisée, levée de fonds aux collectivités ; - Veiller au strict respect des lois et règlements ; - Faciliter l'accès aux medias.
Assemblée Nationale	- Ratification des Conventions internationales; - Contrôle de l'application des mesures en faveur du genre et de la femme en particulier ; - Plaidoyer – sensibilisation.
II. RESPONSABILITES DE LA SOCIETE CIVIL ET DU PRIVE	
ONG, Syndicats, associations et privé	- Mise en œuvre des actions directes visant les femmes et les groupes vulnérables, synergies pour l'exécution des actions mise en place d'un réseau national et local d'alerte et suivi des droits des femmes et des enfants ; - Plaidoyer, lobbying et mobilisation sociale ; - Réalisation d'actions directes de terrain ; - Mobilisations des ressources additionnelles pour la réalisation des actions concrètes.

CHAPITRE 5 : MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Le Plan d'action cherchera à plaider afin de mobiliser des soutiens pour les droits de la femme, tout en s'assurant que des ressources diverses soient mises à disponibilité afin de protéger les femmes contre toutes les formes de pratiques et de comportements néfastes. En outre, le Plan va fonder sa démarche sur la vision globale et stratégique du Gouvernement dans le domaine de la protection de la promotion des droits humains, surtout des femmes. En partant des expériences de terrain, l'accent sera mis sur la sensibilisation directe des familles et de toute la population à partir de leurs lieux d'habitation ou d'évaluation.

A partir de cette vision, l'exécution du Plan sera basée sur les approches suivantes :

- L'utilisation des ressources communicationnelles locales ;
- L'utilisation des outils modernes de communication ;
- Une Approche intégrée dans une vision holistique des droits humains ;
- Une approche sur la base d'actions multisectorielles axées sur la systématisation de l'approche Genre dans tous les secteurs et domaines, la réforme juridique et judiciaire, la valorisation du potentiel des hommes et des femmes et l'amélioration du cadre institutionnel;
- Promotion du dialogue et du partenariat dans le cadre de la coopération décentralisée avec les ONG italiennes et pour stimuler d'autres initiatives dans le même cadre ;
- Approche participative et communautaire ;
- Approche culturelles du développement socio-économique.

L'objectif est de :

- Contribuer au renforcement des capacités institutionnelles des acteurs de la lutte contre les discriminations et iniquités en matière de genre ;
- Faciliter la mise en œuvre des actions nationales, régionales et communales de réduction des pratiques et comportements contraires à la promotion du genre.

Objectifs spécifiques :

- Définir un cadre institutionnel de pilotage de la stratégie ;
- Mettre en place des cadres de concertation pour faciliter la mise en relation des différents partenaires impliqués dans la réalisation du Plan d'action ;
- Réaliser des plans d'activités opérationnelles pour atteindre les résultats escomptés ;
- Mobiliser les ressources humaines et financières pour la réalisation des activités prévues dans le plan d'action.

5.1. Axes d'intervention :

- *Renforcement des capacités des institutions gouvernementales, des opérateurs associatifs, communautés :* Le Plan d'action renforcera les synergies des différentes institutions gouvernementales en charge de la mise en œuvre des politiques en faveur des femmes et des hommes, de leurs, familles, des communautés. Cette concertation sera basée sur les responsabilités et obligations des départements ministériels parties prenantes dans les modalités d'exécution du Plan d'action ;
- *Renforcement du partenariat : L*e Plan d'Action renforcera la coopération entre les différents partenaires au développement (ONG, associations…) dans les domaines émergents (de l'échange d'expériences, de mise à disposition de compétences et d'expertises, de levée de fonds ; Le Plan d'action sera également fondé sur le partenariat avec les ONG, et sur le renforcement existant entre les institutions du Système des Nations Unies et les organismes œuvrant localement au Niger.

5.2. Stratégies :

La stratégie du plan sera essentiellement axée sur deux éléments fondamentaux :

- L'ingénierie financière avec une démarche transversale touchant tous les partenaires susceptibles d'apporter au Gouvernement nigérien le soutien financier nécessaire ;
- La mise en place d'un dispositif de coordination et d'alerte au niveau national, sous forme de réseau national, régional et local. Cette structure aura donc sa déclinaison au niveau des régions pour favoriser une meilleure implication des acteurs locaux, des collectivités locales et des populations à la base. Les fonctions dévolues à ces structures vont tourner autour de la conception, de l'orientation et l'appui.

Ainsi l'accent sera mis sur :

- La communication interpersonnelle, pour atteindre tous les groupes cibles identifiés et appartenant à des entités formelles ou informelles ;
- La conception, l'élaboration et la diffusion de supports communicationnels ;
- La communication de masse à travers les médias pour sensibiliser l'opinion nationale et internationale sur les questions de genre ;
- Le suivi et l'évaluation des activités pour mesurer leur impact sur les groupes cibles ;
- La collaboration et la coordination avec des structures partenaires pour l'harmonisation des activités et l'optimalisation de la rentabilité des ressources.

Cette stratégie utilisée va mettre à profit les compétences des associations et groupements féminins, les ONG de défense des droits humains, des organisations de travailleurs, des organisations de défense des droits humains, des organisations des droits de l'enfant. Ces organisations participent de plus en plus dans les actions de plaidoyer et de mobilisation de l'opinion publique et des décideurs.

Au plan des moyens humains : la gestion, le suivi et l'évaluation (Unité Nationale de Gestion) s'appuient sur :

- Le ministère de la promotion de la femme et protection de l'enfant ;
- Une cellule spécialisée en approche genre, notamment en gender-budgeting ;
- Une cellule Communication pour le changement de comportement Genre ;
- Toutes compétences utiles.

Au plan des moyens logistiques, bureautiques et informatiques, les moyens nécessaires seront recherchés grâce à l'appui de l'Etat et des partenaires au développement.

Le Plan d'action mettra beaucoup l'accent sur une campagne d'information et de sensibilisation sur la place de la femme dans le développement durable et la promotion des règles d'équité et d'égalité des chances et la nécessité de réduire les iniquités et discriminations qui y sont liées afin que :

- Les familles, le grand public, les leaders d'opinion (religieux et coutumiers), les communautés et les spécialistes de l'information soient informés et sensibilisés sur les questions liées à la protection des droits de l'enfant ;
- L'opinion publique et la Société Civile soient sensibilisées et responsabilisées sur les risques pour la promotion des valeurs d'équité, les droits humains, le gender-budgéting ;
- Le Networking soit réalisé pour protéger les enfants utilisateurs d'INTERNET.

Les départements ministériels doivent promouvoir le genre dans la formulation et l'exécution de leurs projets et programmes. A cet égard ils doivent également élaborer des rapports annuels « genre » sectoriels sur les progrès accomplis en matière de réduction des inégalités et iniquités de genre qui seront soumis aux différentes instances du dispositif institutionnel pour la mise en œuvre et le suivi évaluation de la politique nationale de genre.

La société civile contribuera à l'institutionnalisation du genre à travers des activités cohérentes avec les politiques nationales ainsi que de formation, d'habilitation civique et politique en vue d'améliorer durablement les conditions de vie des populations.

Les partenaires au développement appuieront la mise en œuvre de la stratégie en alignant leur interventions sur les priorités du gouvernement mais également en participant au renforcement des capacités des structures et en partageant leur expérience en matière d'institutionnalisation du genre.

En matière de suivi évaluation, le dispositif institutionnel doit s'intégrer dans le cadre du dispositif national de suivi évaluation de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Aussi la mise en œuvre et le suivi évaluation de la Politique Nationale de Genre doit être suivi aussi au niveau national, régional que local.

Au niveau national le dispositif institutionnel a les responsabilités spécifiques suivantes **:**

Un Comité mixte Gouvernement/PTF qui aura pour mission de :

- Veiller au maintien d'un dialogue régulier entre le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers sur la mise en œuvre de la politique Nationale de Genre ;
- Favoriser la coordination et l'harmonisation des interventions différents acteurs en matière de genre ;
- Faciliter la mobilisation des ressources nécessaire à la mise en œuvre de la politique nationale Genre ;

- Appuyer le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le suivi évaluation de la politique Nationale de Genre ;
- Adopter le Rapport National Genre et les Rapports Sectoriels Genre.

Un Comité technique interministériel :

- Il est chargé de l'élaboration des rapports sectoriels genre des différents ministères ainsi que du rapport annuel genre qui seront soumis à la validation du Comité Gouvernement/PTF.
- Il procédera à l'évaluation des projets et programmes selon une approche genre et proposer des mesures contribuant à la réduction des inégalités et des iniquités de genre ainsi que leur budgétisation.

Une Cellule Genre auprès du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant:

- Cette cellule genre est la cheville ouvrière du dispositif institutionnel de mise en œuvre de la politique nationale Genre et de mise à disposition de financement conséquent à la mise en œuvre des actions.
- Elle assure la coordination de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Genre ainsi que le Secrétariat des réunions des différents comités.

Au niveau régional, les responsabilités sont les suivantes :

Les Directions régionales de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant seront représentés dans les Comités régionaux de Pilotage de la SRP afin d'assurer la prise en compte du genre dans la mise en œuvre de la SDRP ainsi de veiller à la mise en œuvre de la Politique Nationale genre.

CHAPITRE 6 : SUIVI EVALUATION :

Pour mettre en application le plan national d'action, une organisation efficace est indispensable afin que la grande diversité des tâches et des fonctions qu'elle nécessite puisse être réalisée. Sans organisation rigoureuse, les activités du Plan ne peuvent être efficacement et effectivement accomplies. Cette structure, c'est-à-dire l'Unité de Pilotage, devra répartir les responsabilités avec précision.

Ainsi, le suivi et l'évaluation sont des processus complémentaires qui enregistrent les progrès du Plan d'Action, de ses programmes et de ses projets.

6.1. Suivi

Un processus de contrôle devrait permettre à la structure de management du Plan d'Action d'obtenir suffisamment d'informations pour que les décisions soient prises au fur et à mesure du déroulement de son travail. C'est une méthode de surveillance qui consiste à identifier les problèmes, évaluer le degré de réalisation, comprendre les limitations et prévenir à l'avance les solutions possibles. Etant donné l'importance de cette tâche, le suivi devrait être continu et les méthodes utilisées à cet effet appropriées aux activités du Plan d'Action.

Parmi les mécanismes de suivi sur le terrain, il faut préciser qu'il s'agira de multiplier systématiquement les moyens de contrôle des activités. Visites sur le terrain pour vérifier concrètement les progrès et demander l'avis des populations qui participent aux programmes et projets du plan d'actions ; Réunions périodiques avec les personnes et structures responsables des projets et programmes de terrain pour connaître leurs informations et leur interprétation du travail effectué.

6.2. Evaluation

L'évaluation est également un processus ininterrompu, cependant, il faut à certaines étapes spécifiques, passer en revue les résultats du travail accompli. Il conviendrait d'analyser trois modifications ?

Validité et applicabilité des objectifs : sont-ils toujours valables ou nécessitent-ils certaines modifications ?

Efficacité et bon fonctionnement ; analyse des progrès vers la réalisation des objectifs, et de l'utilisation optimale des ressources. Durabilité : révision des possibilités financières, techniques, organisationnelles et institutionnelles pour poursuivre et renforcer les activités du Plan d'Action.

Le système d'évaluation proposé repose sur trois phases :

- Pré évaluation : elle va s'effectuer avant d'entreprendre les actions directes du Plan d'action, en comparant la situation actuelle (telle qu'elle est définie dans l'analyse initiale) avec celle que l'on souhaite (présentée dans la vision nationale)
- Evaluation intermédiaire : elle analysera en cours de route, chaque année, le rythme de réalisation du Plan
- Post-évaluation : elle aura lieu lorsqu'une période de temps raisonnable s'est écoulée (trois ans) pour examiner si les changements ont bien été effectués et s'ils sont définitifs.

CONCLUSION

Il ressort de cette étude que la dimension genre est insuffisamment connue au niveau même des institutions et services étatiques, des leaders de la société civile, en particulier religieux et coutumiers, ainsi que les populations des différentes régions. Le genre, est très souvent assimilé au contenu du code la famille longtemps décrié par les leaders d'opinion religieux et chefs traditionnels, dont l'influence se répercute sur la population. Il faut cependant noter à la décharge des différents intervenants que les textes relatifs au genre ont été insuffisamment vulgarisés à tous les niveaux, notamment régional et communal.

En ce qui concerne l'institutionnalisation du genre, dans la pratique, on note une tentative d'expérimentation du genre dans certains programmes et projets. Ce qui est habituellement une exigence de certains partenaires au développement qui l'imposent comme stratégie incontournable de leurs interventions. Ceci explique le fait que bon nombre de besoins et préoccupations des hommes et des femmes demeurent insuffisamment ou pas du tout pris en compte surtout dans les programmes des institutions étatiques. On peut comprendre ces insuffisances par le fait que la politique nationale genre n'était pas encore adoptée au moment de nos rencontres avec les différentes institutions. Toutefois, elle est intégrée comme stratégie dans certains programmes comme le PDS, certains PDC (Moko Dosso) et le PDDE qui s'inspire de la LOSEN dans sa démarche stratégique.

L'identification des besoins spécifiques des femmes et des hommes dans les régions et les communes, la détermination des obstacles et contraintes des femmes et des hommes dans les programmes et projets ainsi que les actions proposées pour apporter des solutions spécifiques ont été largement appréhendées et analysées dans les débats. Il est souvent revenu l'absence d'études scientifiques et d'outils d'analyse du genre, ainsi que des données désagrégées par sexe qui auraient permis d'obtenir un meilleur éclairage sur tous ces questionnements et, dans la formulation et la planification des programmes.

Bien que des efforts louables ont été fournis par certains projets et ONG internationales et locales pour la promotion de la femme, en vue de la réduction des iniquités de genre, beaucoup reste à faire pour un changement de comportement en faveur de l'institutionnalisation du genre. A ce niveau, il est important de souligner l'insuffisance généralisée de toutes les ressources, humaines, matérielles, financières nécessaires à son intégration comme composante transversale de tous les programmes et projets.

L'institutionnalisation effective du genre suppose la pleine implication des décideurs politiques et administratifs et des élus locaux. Il s'avère également indispensable de même de mettre en œuvre une stratégie adéquate de communication pour un changement de comportement des populations. Dans cette optique, les principales cibles devant être touchées par la sensibilisation et la conscientisation, sont les religieux et les chefs coutumiers, comme l'ont largement sollicité tous les acteurs rencontrés. En disposant de partenaires crédibles la stratégie aurait davantage d'impact sur certains groupes cibles, notamment ruraux, où les stéréotypes et les comportements défavorables à la femme paraissent les plus forts.

ANNEXES

ANNEXE N°1 :
CADRE DES RESSOURCES DU PLAN D'ACTIONS DECENNAL DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE 2009 – 2018

Objectif global : Contribuer à la réduction des disparités et iniquités de genre, d'ici l'an 2018												
Sous-programme 1 : Promotion équitable de la situation et de la position sociale de la femme et de l'homme au sein de la famille et dans la communauté												
Objectif spécifique 1.1 **D'ici 2018, assurer une connaissance adéquate de l'existence de disparités dans les rapports entre les hommes et les femmes qui constituent des facteurs de blocage à leur participation équitable aux prises des décisions dans la famille et dans la communauté.**												
	Responsables	**Calendrier**										**Coûts (en milliers de FCFA)**
Résultat attendu 1.1.1 **Les acteurs de développement : parlementaires, leaders politiques, coutumiers, religieux, élus locaux, cadres administratifs, ONGs, opérateurs économiques, GIE, sont informés et sensibilisés à l'approche genre**		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	
• **Activités**												
1.1.1.1.Mettre en place un cadre national stratégique de communication pour un changement de comportement en matière d'égalité et d'équité de genre	**MPF/PE, CSC, PTF, MEDIA, OSC/ONGs**	**50000**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**28982**	**29851**	**30747**	**31669**	**303 978**

1.1.1.2. Initier une étude nationale en vue de recenser tous les stéréotypes et les comportements défavorables au genre	**INS, Instituts de recherche, université, cabinets d'étude**	**10000**				**11255**				**12668**		**33 923**
1.1.1.3. Procéder à la formation des formateurs en CCC genre ;	**MPF/PE, PTF, OSC/ONGs**	**25000**	**25750**	**26523**				**29851**	**30747**	**31669**		**169 540**
1.1.1.4. Elaborer un guide à l'usage des intervenants de terrain, étatiques et non étatiques	**idem**	**20000**	**5000**	**5150**	**5305**							**35 455**
1.1.1.5.Organiser caravanes et des foires de sensibilisation, séminaires et ateliers des associations de jeunes à travers les écoles, la musique, les pièces théâtrales, les BD, les médias, les projections vidéo, les causeries-débats, etc.	**MPF/PE, CSC, PTF, MEDIA, OSC/ONGs**	**50000**	**51500**	**53045**								**154 545**
1.1.1.6. Intégrer la thématique genre dans les programmes des médias mettant l'accent sur les principaux concepts et outils ;	**idem**	**10000**	**10300**	**10609**	**10927**	**11255**	**11593**	**11941**	**12299**	**12668**	**13048**	**114 639**

1.1.1.7. Constituer une banque de données (statistiques, études, ouvrages, reportages, rapports, coupures de presse, documents audiovisuels sur la promotion du genre	**Idem**	**75000**	**50000**	**25000**	**10000**	**10300**	**10609**	**10927**	**11255**	**11593**	**11941**	**226 625**
1.1.1.8. Renforcer l'échange d'informations, d'expériences et de connaissances avec les structures sous-régionales, africaines et internationales de promotion du genre.	**MPF/PE, PTF, OSC/ONGs**	**50000**	**51500**	**53045**	**54636**	**56275**	**57964**	**59703**	**61494**	**63339**	**65239**	**573 194**
1.1.1.9. Elaborer et mettre en œuvre un programme IEC en genre y compris avec supports adaptés en français et en langues nationales	**idem**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**28982**	**29851**	**30747**	**31669**	**32619**	**286 597**
Résultat attendu 1.1.2 Un partenariat actif et durable avec les associations religieuses est crée et opérationnel		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	
• **Activités**												
1.1.2.1.Créer un partenariat actif et durable entre les associations religieuses, le MPF/PE, les cellules régionales genre, médias	**MPF/PE, Média, OSC, PTF**	**275000**	**283250**									**558 250**

1.1.2.2. Initier des actions diversifiées (manifestations, CCC, plaidoyer, lobbying, communiqué de presse, dialogue social intra et intercommunautaire…) d'élimination des pesanteurs socioculturelles en vue de réduire les iniquités de genre	**idem**	**50000**	**51500**	**53045**	**54636**	**56275**	**57964**	**59703**	**61494**	**63339**	**65239**	**573 194**
1.1.2.3. Organiser des rencontres d'échange, de suivi et d'évaluation des actions des membres du partenariat	**idem**	**10000**	**10300**	**10609**	**10927**	**11255**	**11593**	**11941**	**12299**	**12668**	**13048**	**114 639**
1.1.2.4. Mener des évaluations internes et externes du partenariat	**Idem, cabinets d'études**		**5000**		**5305**		**5628**		**5970**		**6334**	**28 236**
Résultat attendu 1.1.3 Un réseau constitué d'associations religieuses engagées dans la promotion de l'équité de genre est institué et opérationnel		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	
• **Activités**												
1.1.3.1. Créer un réseau de communicateurs de lutte contre les discriminations et les iniquités de genre avec les leaders religieux, coutumiers, groupements et associations faitières féminines, médias et autres OSC.	**MPF/PE, Média, OSC, PTF**	**25000**										**25 000**

1.1.3.2. Lancer la campagne d'information et de plaidoyer à l'endroit des divers réseaux des chefs traditionnels, des leaders religieux et des associations membres,	**idem**	**50000**	**51500**	**53045**	**54636**	**56275**	**57964**	**59703**	**61494**	**63339**	**65239**	**573 194**
1.1.3.3. Organiser des ateliers de formation en genre des leaders d'opinion	**idem**	**80000**	**82400**	**84872**	**87418**	**90041**	**92742**	**95524**	**98390**	**101342**	**104382**	**917 110**
1.1.3.4. Organiser des prêches islamiques publiques au niveau communautaire et et à travers les médias	**MPF/PE, Média, OSC, PTF, ONGs, relais communautaires**	**100000**	**50000**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**28982**	**29851**	**30747**	**372 308**
Résultat attendu 1.1.4 Les rôles spécifiques et différenciés des hommes et des femmes sont valorisés et leurs responsabilités partagées dans les prises de décision sur la base d'un partenariat créé au niveau ménage et communautaire		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	
• **Activités**												
1.1.4.1. Entreprendre une étude ciblée pour une meilleure identification des rôles spécifiques et différenciés des hommes et des femmes ainsi que les mécanismes/stratégies de leur valorisation équitable	**MPF/PE, PTF, Cabinet d'étude et instituts de recherche**	**25000**										**25 000**

1.1.4.2. Mettre en œuvre les mécanismes/mesures/stratégies identifiées pour la valorisation des rôles et le partage équitable des responsabilités entre les hommes et les femmes au sein des ménages et dans la communauté.	**MPF/PE, Média, OSC, PTF, ONGs, relais communautaires**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**28982**	**29851**	**30747**	**31669**	**32619**	**286 597**
1.1.4.3. Conduire des actions de CCC sur la base des témoignages des ménages ayant réussis la valorisation des rôles et le partage équitable des responsabilités entre les hommes et les hommes	**Ménages témoins, MPF/PE, Média, OSC, PTF, ONGs, relais communautaires, cellules genre**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**28982**	**29851**	**30747**	**31669**	**32619**	**28 6597**
Résultat attendu 1.1.5 : Les écarts existant entre garçons et filles, hommes et femmes et leurs besoins différenciés sont identifiés et partagées avec tous les acteurs intervenant dans la promotion du genre		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	
• **Activités**												
1.1.5.1. Concevoir des outils d'analyse pour une meilleure identification des besoins différenciés des hommes et des femmes pour des prises de décision idoines au sein du ménage et dans la communauté	**MPF/PE, PTF, OSC, ONGs, INS**	**25000**										**25 000**

1.1.5.2. Entreprendre des sessions de Formation des formateurs sur l'utilisation des outils d'analyse.	**MPF/PE, PTF, OSC, ONGs,**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**28982**	**29851**	**30747**	**31669**	**32619**	**286 597**
1.1.5.3. Vulgariser les outils auprès de tous les intervenants pour la réduction des écarts dans les rapports de genre et dans tous les secteurs	**MPF/PE, PTF, OSC, ONGs, et ministères techniques**	**10000**	**10300**	**10609**	**10927**	**11255**	**11593**	**11941**	**12299**	**12668**	**13048**	**114 639**
Résultat attendu 1.1.6 Le genre est intégré comme composante transversale dans tous les programmes et projets des institutions étatiques, des PTF et des ONGs		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	
• **Activités**												
1.1.6.1. Elaborer un système d'information produisant des données désagrégées selon le sexe	**INS, MPF/PE, PTF**	**50000**	**15000**	**15450**	**15914**	**16691**	**16883**	**17389**	**17911**	**18448**	**19002**	**202 387**
1.1.6.2. Mettre en place le système d'information élaboré à tous les niveaux et dans tous les secteurs étatiques et privés	**MPF/PE, PTF, OSC, ONGs, INS et ministères techniques**	**25000**	**25750**	**5000**	**5150**	**5305**	**5464**	**5628**	**5796**	**5970**	**6149**	**95 212**

1.1.6.3. Conduire des ateliers d'évaluations du système d'information mis en place	**MPF/PE, PTF, OSC, ONGs, INS et ministères techniques**		**10000**	**10300**									**20 300**
Objectif spécifique 1.2 **D'ici 2018, atteindre une réduction de 100% de l'écart existant dans le taux de déperdition scolaire des filles et des garçons et de celui existant entre les taux d'alphabétisation des hommes et des femmes**													
Résultat attendu 1.2.1 : L'écart dans les taux de scolarisation des filles et des garçons est éliminé à 100% d'ici 2018		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**		
• **Activités**													
1.2.1.1. Sensibiliser les élèves, étudiants sur la prise en compte des différences dans les rôles et les responsabilités dans les rapports de genre ;	**idem**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**28982**	**29851**	**30747**	**31669**	**32619**	**286 597**	
1.2.1.2. Organiser des ateliers d'information et de formation au profit du corps enseignants et des parents et autres relais communautaires sur les iniquités de genre et les mesures de leur élimination	**MPF/PE, MEBA, MSR/T, PTF, OSC, ONG, PRIVE**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**28982**	**29851**	**30747**	**31669**	**32619**	**286597**	**25 750**	

1.2.1.3. Introduire formellement la dimension genre dans la recherche, les curricula des enseignements à tous les niveaux et les tous les domaines de formation publics et privés ;	**idem**	**50000**	**25000**									**75 000**
1.2.1.4. Dynamiser les centres de formation et de promotion féminine	**idem**	**58500**	**585**	**603**	**621**	**639**	**65842**	**658**	**678**	**698**	**719**	**129 543**
1.2.1.5. Apporter un appui institutionnel aux structures du système éducatif public et privé pour le renforcement des capacités en matière de genre;	**idem**	**50000**	**51500**	**53045**	**54636**	**56275**	**57964**	**59703**	**61494**	**63339**	**65239**	**573 194**
1.2.1.6. Adopter d'un texte en vue d'une systématisation de l'enseignement de l'éducation sexuelle à l'école primaire	**MPF/PE, MEBA, Assemblée nationale**	**5000**										**5 000**
1.2.1.7. Formaliser le recrutement des filles dans les écoles militaires par le Prytanée	**MPF/PE, MD**	**5000**	**5150**									**10 150**
Résultat attendu 1.2.2 : L'écart dans le taux de déperdition scolaire des filles et des garçons est éliminé à 100% d'ici 2018		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	

• **Activités**												
1.2.2.1. Créer des mesures de compensation au profit des ménages et des enseignantes afin d'accroître la fréquentation scolaire des filles et leur maintien à l'école	**MPF/PE, MEBA, MSR/T, PTF, OSC, ONG, PRIVE**	**20000**	**20600**	**21218**	**21855**	**22510**	**23185**	**23881**	**24597**	**25335**	**26095**	**229 278**
1.2.2.2. Initier des mesures d'allègement des tâches domestiques (AEP , moulins à grains , décortiqueuses , banques céréalières etc….).	**MPF/PE, MEBA, APE, PTF, OSC**	**388000**	**343000**	**353290**	**363889**	**374805**	**386050**	**397631**	**409560**	**421847**	**434502**	**3 872 573**
1.2.2.3. Equiper des centres communautaires multifonctionnels avec énergie solaires	**idem**	**164000**	**1640**	**1689**	**1740**	**1792**	**168920**	**16890**	**17397**	**17919**	**18456**	**410 443**
1.2.2.4. Prendre des coercitives contre le phénomène de travail des enfants et du mariage précoce ;	**idem**	**30000**	**30900**	**31827**	**32782**	**33765**	**34778**	**35822**	**36896**	**38003**	**39143**	**343 916**
1.2.2.5. Accroître les structures d'accueil et d'accompagnement pour les jeunes filles des villages scolarisées dans les centres urbains	**idem**	**360000**	**360000**	**240000**	**40000**	**41200**	**42436**	**43709**	**45020**	**46371**	**47762**	**1 266 498**
Résultat attendu 1.2.3 : L'écart dans le taux d'alphabétisation des hommes et des femmes est éliminé à 100% d'ici 2018		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	
• **Activités**												

1.2.3.1. Ouvrir des centres d'alphabétisation pour hommes et femmes dans toutes les communes	**MPF/PE, MEBA, PTF, OSC/ONGs**	**100000**	**103000**	**10090**	**109273**	**112551**	**115927**	**119405**	**50000**	**51500**	**53045**	**920 791**
1.2.3.2. Organiser des sessions de formations en alphabétisation fonctionnelle pour les hommes et les femmes dans chaque commune	**idem**	**20000**	**20600**	**21218**	**21855**	**22510**	**23185**	**23881**	**24597**	**25335**	**26095**	**229 278**
1.2.3.3. Conduire des actions de CCC pour la promotion de l'éducation des femmes dans les communautés	**idem**	**30000**	**30900**	**31827**	**32782**	**33765**	**34778**	**35822**	**36896**	**38003**	**39143**	**343 916**
1.2.3.4. Introduire des mesures d'allègement des tâches domestiques permettant aux femmes de bénéficier de l'éducation	**idem**	**50000**	**51500**	**53045**	**54636**	**56275**	**57964**	**59703**	**61494**	**63339**	**65239**	**573 194**
Objectif spécifique 1.3 **D'ici 2018, contribuer à la réduction de l'indice synthétique de fécondité (ISF) de 7,1 à 4,5 enfants par femme**												
Résultat attendu 1.3.I **Les besoins différenciés des adolescent(es), des femmes et des hommes en Santé de la Reproduction sont identifiées et maitrisés par tous les acteurs**		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	
• **Activités**												

1.3.1.1. Entreprendre une réorganisation des services de santé adaptée aux besoins différenciés des adolescent(e)s et des hommes et des femmes (Accueil et circuit du malade)	**MSP/LCE, MPF/PE,**	**10000**	**10300**	**10609**	**10927**	**11255**	**11593**	**11941**	**12299**	**12668**	**13048**	**114 639**
1.3.1.2. Mettre en place un système d'information sanitaire efficace intégrant les données désagrégées selon le sexe à tous les niveaux de la pyramide sanitaire	**MSP/LCE, MPF/PE, PTF**	**20000**	**20600**	**5150**	**5305**	**5464**	**5628**	**5796**	**5970**	**6149**	**6334**	**86 396**
1.3.1.3. Systématiser l'identification des besoins différenciés des jeunes et des adultes hommes et femmes de la planification à la mise en œuvre, au suivi/évaluation et à la budgétisation des programmes et projets de SR	**Idem**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**28982**	**29851**	**30747**	**31669**	**32619**	**286 597**
1.3.1.4. Entreprendre des sessions de formation s en matière d'analyse des besoins différenciés des jeunes et des adultes hommes et femmes	**MSP/LCE, MPF/PE, PTF, ONGs**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**28982**	**29851**	**30747**	**31669**	**32619**	**286 597**
Résultat attendu 1.3.2 Au moins 90% des besoins différenciés des adolescent(es), des femmes et des hommes en Santé de la Reproduction sont		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	

effectivement pris en compte dans les programmes étatiques et privés												
• **Activités**												
1.3.2.1. Lancer des campagnes d'information et de plaidoyer des divers réseaux des chefs traditionnels, des leaders religieux et des associations membres, y compris les fadas des jeunes, sur le comportement largement pro nataliste de la population, sur la vision erronée des campagnes antipolio et sur l'insuffisance d'implication des hommes dans la promotion de la SR/PF	**MSP/LCE, MPF/PE, PTF, OSC/ONGs, media,**	**50000**	**51500**	**53045**	**54636**	**56275**	**57964**	**59703**	**61494**	**63339**	**65239**	**573 194**
1.3.2.2. Rendre disponible les médicaments et les contraceptifs dans tous les services et au niveau communautaire (DBC)	**MSP/LCE, MPF/PE, PTF, OSC/ONGs**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**28982**	**29851**	**30747**	**31669**	**32619**	**286 597**
1.3.2.3. Instituer la création d'une ligne budgétaire dans tous les programmes et projets étatiques et privés pour l'acquisition des contraceptifs en vue d'assurer la durabilité du dispositif mis en place	**MSP/LCE, PTF**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**28982**	**29851**	**30747**	**31669**	**32619**	**286 597**
1.3.2.4. Instaurer des mécanismes de sécurité contraceptive garantissant la disponibilité, la diversité, conservation et la qualité des contraceptifs et des autres produits de SR/PF	**MSP/LCE, MPF/PE, PTF, OSC/ONGs**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**28982**	**29851**	**30747**	**31669**	**32619**	**286 597**

1.3.2.5. Conduire des actions de CCC et de marketing social pour une plus grande utilisation des méthodes de contraception moderne	**MSP/LCE, MPF/PE, PTF, OSC/ONGs**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**28982**	**29851**	**30747**	**31669**	**32619**	**286 597**
1.3.2.6. Rapprocher les prestations de SSRA/SR/PF et de prise en charge des IST/VIH-SIDA, des bénéficiaires adolescent(es), femmes et hommes et personnes âgées en milieu rural et urbain	**MSP/LCE, MPF/PE, PTF, OSC/ONGs**	**50000**	**51500**	**53045**	**54636**	**56275**	**57964**	**59703**	**61494**	**63339**	**65239**	**573 194**
1.3.2.7. Développer la stratégie « centres amis des jeunes » au niveau de toutes les communes des 8 régions du pays	**Idem, MJS/C**	**50000**	**51500**	**53045**	**54636**	**56275**	**57964**	**59703**	**61494**	**63339**	**65239**	**573 194**
Objectif spécifique 1.4 **D'ici 2018, contribuer à réduire d'au moins 50% le taux de mortalité maternelle, passant de 648 à 324 décès pour 100 000 naissances vivantes**												
Résultat attendu 1.4.1 **Au moins 95% des femmes enceintes consultent au moins 3 fois au cours de chaque grossesse, reçoivent le vaccin antitétanique et la prophylaxie à la chloroquine et accouchent en milieu assisté urbain et rural**		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	
• **Activités**												

1.4.1.1. Conduire des actions de CCC de proximité ciblées sur les ménages directement pour accroitre la fréquentation des femmes enceintes aux consultations prénatales et postnatales, et pour l'accouchement en milieu assisté	**MSP/LCE, MPF/PE, PTF, OSC/ONGs, Relais communautaires**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**28982**	**29851**	**30747**	**31669**	**32619**	**286 597**
1.4.1.2. Prendre des dispositions réglementaires en vue de l'affectation en quantité et en qualité du personnel médical féminin en milieu rural ;	**MSP/LCE, MPF/PE, PTF,**	**5000**	**5150**	**5305**	**5464**	**5628**	**5796**	**5970**	**6149**	**6334**	**6524**	**57 319**
1.4.1.3. Renforcer les capacités du personnel de santé en matière de SR/PF à tous les niveaux du système de santé, y compris le niveau communautaire	**MSP/LCE, MPF/PE, PTF, OSC/ONGs, Relais communautaires**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**28982**	**29851**	**30747**	**31669**	**32619**	**286 597**
1.4.1.4. Doter les services en équipements adéquats et en médicaments essentiels en vue de garantir les soins de qualité pour les accouchements en milieu assisté	**MSP/LCE, MPF/PE, PTF,**	**50000**	**51500**	**53045**	**54636**	**56275**	**57964**	**59703**	**61494**	**63339**	**65239**	**573 194**

1.4.1.5. Disposer d'un plateau technique fonctionnel dans les centres de référence (personnel spécialisé, médicaments, équipement adéquat des salles d'opération, d'anesthésie/réanimation sécurité de la transfusion sanguine et service de néonatalogie) et moyen logistique moderne d'évacuation en vue de garantir les soins obstétricaux d'urgence de qualité	**Idem**	**10000**	**10300**	**10609**	**10927**	**11255**	**11593**	**11941**	**12299**	**12668**	**13048**	**114 639**
1.4.1.6. Reprendre des évaluations ex anté, à mis parcours, et finale afin de connaitre l'évolution de la situation de la SR au niveau des secteurs concernés	**MSP/LCE, MPF/PE, PTF, OSC/ONGs, Relais communautaires**	**25000**				**25000**					**25000**	**75 000**

Sous Programme 2 : Promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie de ménage et de l'économie de marché												
	Responsables	**Calendrier**										**Coûts en milliers de fcfa**
Objectif spécifique 2.1 **D'ici 2018, Accroître de manière significative les compétences socioéconomiques des hommes et des femmes en vue de leur accès équitable aux opportunités économiques et de leur égale participation aux activités rémunérées dans tous les secteurs au sein du ménage et dans l'économie de marché.**												
Résultat attendu 2.1.1 **L'allégement des tâches domestiques et la répartition équitable des responsabilités entre femmes et hommes au sein de la famille et dans la communauté**		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	
• **Activités**												
2.1.1.1. Initier des mesures d'allègement des tâches domestiques (moulins à grains, décortiqueuses, charrettes, batteuses, banques céréalières etc….).	**MPF/PE, PTF, OSC, ONGs, INS et ministères techniques**	**194700**	**1947**	**2005**	**2066**	**2128**	**225711**	**2257**	**2325**	**2394**	**2466**	**437 999**
2.1.1.2. Faciliter l'accès des femmes à l'eau potable (mini AEP) ;	**idem**	**250000**	**257500**	**265225**	**273182**	**281377**	**289819**	**298513**	**307468**	**316693**	**326193**	**2 865 970**
2.1.1.3. Initier des actions de CCC et dialogue social en vue de promouvoir la répartition équitable des rôles et responsabilités entre les hommes et les femmes dans les ménages et dans la	**idem**	**15000**	**15450**	**15914**	**16391**	**16883**	**17389**	**17911**				**114 937**

communauté												
Résultat attendu 2.1.2 Les femmes et les hommes ont développé des capacités leur permettant d'avoir accès, de gérer et de contrôler les moyens de production, les circuits et opportunités économiques, y compris l'accès aux NTIC		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	
• **Activités**												
2.2.2.1. Élargir l'accès des femmes aux ressources essentielles- capital, terre,	**MPF/PE, MEBA, MSR/T, PTF, OSC, ONG, PRIVE, institutions bancaires**	**10000**	**10300**	**10609**	**10927**	**11255**	**11593**	**11941**	**12299**	**12668**	**13048**	**114 639**
2.2.2.2. Renforcer les AGR et les mesures de contrôle des ressources générées par les femmes	**idem**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**28982**	**29851**	**30747**	**31669**	**32619**	**286 597**
2.2.2.3. Accroître le volume des micro- crédits alloués aux femmes,	**idem**	**660000**	**640000**	**659200**	**678976**	**699345**	**720326**	**741935**	**764193**	**787119**	**810733**	**7 161 828**
2.2.2.4. Renforcer les capacités des hommes et des femmes dans l'élaboration de projets bancables	**idem**	**25000**	**25750**			**28138**	**28982**			**31669**	**32619**	**172 158**

2.2.2.5. Prendre des dispositions réglementaires tenant compte du genre dans l'accès aux marchés publics et privés, aux prêts bancaires ainsi que dans la constitution et la participation aux commissions foncières ;	**idem**	**10000**	**10300**	**10609**	**10927**							**41 836**
2.2.2.6. Elaborer une stratégie nationale d'entrepreneuriat féminin	**idem**	**20000**				**23185**					**26878**	**70 064**
2.2.2.7. Former les jeunes filles à la production audiovisuelle	**MPF/PE, MEBA, MSR/T, PTF, OSC, ONG, PRIVE,**	**12000**			**1313**			**14329**			**15657**	**55 099**
2.2.2.8. Promouvoir la farine Misola	**idem**	**4150**	**4275**	**4403**								**12 827**
2.2.2.9. Former les femmes aux NTIC	**idem**	**14050**	**14472**	**14906**	**15353**	**15813**	**16288**	**16776**	**17280**	**17798**	**18332**	**161 068**
Objectif spécifique 2.2 **D'ici 2018, promouvoir la position sociale des femmes et des hommes pour leur participation égale dans les prises décision au niveau ménage et dans la communauté.**												
Résultat attendu 2.2.1 **La valorisation des activités socioéconomiques de la femme permet le rehaussement de sa position sociale et son implication effective dans les prises de décision dans l'économie de ménage et dans l'économie de marché.**		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	

• **Activités**												
3.1.1.1. Renforcer les capacités des femmes dans la maitrise des techniques de transformation, de conservation et dans l'amélioration de la qualité et du rendement à l'hectare	**MPF/PE, MEBA, MSR/T, PTF, OSC, ONG, PRIVE,**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**28982**	**29851**	**30747**	**31669**	**32619**	**286 597**
3.1.1.2. Mener des actions de lobbying et plaidoyer à l'endroit des institutions bancaires afin de faciliter l'accès des femmes, en particulier chefs de ménage, aux prêts bancaires ;	**idem**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**28982**	**29851**	**30747**	**31669**	**32619**	**286 597**
3.1.1.3. Instituer la prise en compte du genre dans les processus budgétaires sectoriels et intersectoriels;	**idem**	**10000**	**10300**	**10609**	**10927**	**11255**	**11593**	**11941**	**12299**	**12668**	**13048**	**114 639**
Résultat 2.2.2 La visibilité des capacités organisationnelles des femmes et des hommes renforce leur leadership individuel et collectif pour la promotion équitable de leur position sociale dans la famille et dans la communauté		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	
• **Activités**												

3.1.2.2. Instituer une loi qui accorde plus de facilités fiscales aux entreprises collectives créées par les structures communautaires féminines et masculines créatrices d'emploi dans les villages ;	**MPF/PE, PTF, OSC, ONGs, media**	**10000**	**10300**	**10609**	**10927**							**41 836**
3.1.2.3. Faciliter l'accès des femmes et des hommes aux marchés publics et privés et à l'entreprenariat	**idem**	**20000**	**20600**	**21218**	**21855**	**22510**	**23185**	**23881**	**24597**	**25335**	**26095**	**229 278**
3.1.2.4. Redynamiser les organisations faîtières féminines et masculines pour la promotion d'une société civile locale solide et mobilisable	**idem**	**110000**	**113300**	**116699**	**120200**	**123806**						**584 005**
3.1.2.5. Promouvoir un partenariat entre les organisations féminines et masculines à base communautaire en vue de favoriser le dialogue, la compréhension et la solidarité pour l'élimination des iniquités de genre dans le contexte d'un développement durable.	**idem**	**60000**	**61800**	**63654**								**185 454**

3.1.2.6. Promouvoir la participation des leaders hommes et femmes dans les comités de gestion au niveau communautaire et communal ;	**idem**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**28982**	**29851**	**30747**	**31669**	**32619**	**286 597**

Sous Programme 3 : Renforcement de l'application effective des droits des femmes et des petites filles, de la lutte contre les violences basées sur le genre et de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir												
	Responsable	**Calendrier**										**Coûts en milliers de fcfa**
Objectif spécifiques 3.1 **D'ici 2018, contribuer à la création d'un environnement sociétal favorable à l'exercice des droits de la femme et de la fille fondé sur une gestion équitable du pouvoir dans les rapports entre les hommes et les femmes**												
Résultat attendu 3.1.1 **Tous les instruments juridiques nationaux sont améliorés, conformes aux engagements sous-régionaux et internationaux du pays et plus opérationnels, y compris le renforcement de la protection de l'intégrité physique des femmes et des filles contre les violences basées sur le genre (VBG)**		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	
• **Activités**												
3.1.1.1. Procéder à l'harmonisation des textes nationaux conformément aux dispositions contenues dans les textes régionaux et internationaux	**MPF/PE, PTF, OSC, ONGs, MJ, Media, assemble nationale et ministères techniques**	**10000**	**10300**	**10609**								**30909**

3.1.1.2. Entreprendre des actions de sensibilisation et de lobbying auprès des parlementaires, des partis politiques, leaders communautaires pour leur participation à l'amélioration et à l'adoption des textes	**idem**	**36750**	**37853**	**38988**	**40158**	**41362**	**42603**	**43881**	**45198**	**46554**	**47950**	**421298**
3.1.1.3.Procéder à la ratification des textes, conventions internationaux en faveur des droits de la femme et de la fille (Le protocole de la Charte africaine des droits de l'Homme, la levée des réserves faites sur la CEDEF, …etc.)	**idem**	**101750**	**104803**	**107947**	**10300**	**10609**	**10927**	**11255**	**11593**	**11941**	**12299**	**393422**
3.1.1.4. Célébrer les évènements spéciaux	**MPF/PE, PTF, OSC, ONGs, Media, Privé et ministères techniques**	**110000**	**113300**	**116699**	**120200**	**123806**	**127520**	**131436**	**135286**	**139345**	**143525**	**1261027**
3.1.1.5. Vulgariser les textes favorables à la promotion des droits humains et l'égalité de genre, loi sur le quota, loi sur la SR, loi sur les coutumes)	**MPF/PE, PTF, OSC, ONGs, Media, INS**	**35750**	**36823**	**37927**								**110500**
Résultat attendu 3.1.2.		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	

Les acteurs du système judiciaire publics et privés à tous les niveaux, sont informés et formés sur les nouvelles dispositions de la réforme en matière d'applicabilité des textes												
• **Activités**												
3.1.2.1. Procéder à la vulgarisation des textes harmonisés et adoptés au niveau des acteurs des systèmes judiciaires publics et privés	**MPF/PE, Média, OSC, PTF**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**28982**	**29851**	**30747**	**31669**	**32619**	**286597**
3.1.2.2. Former le personnel des systèmes judiciaires publics et privés à tous les niveaux	**idem**	**10000**	**10300**	**10609**	**10927**	**11255**	**11593**	**11941**	**12299**	**12668**	**13048**	**114639**
Résultat attendu 3.1.3. Toutes les couches sociales de la population, les communautés, les ménages, les enfants, les hommes et les femmes, les groupes vulnérables et marginalisés sont informés sur l'éventail de leurs droits humains		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	

3.1.3.1. Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication de masse à l'échelle nationale ciblé sur l'éventail des droits humains des hommes et des femmes en direction de toutes les couches sociales de la population.	**MPF/PE, Média, OSC, PTF, CSC**	**20000**	**20600**	**21218**	**21855**	**22510**	**23185**	**23881**	**24597**	**25335**	**26095**	**229278**
3.1.3.1. Identifier les associations religieuses et coutumières susceptibles de participer à un partenariat engagé envers la réduction des iniquités et inégalités de genre	**idem**	**5000**	**5150**	**5305**	**5464**	**5628**	**2898**	**2985**	**3075**	**3167**	**3262**	**41933**
3.1.3.2. Renforcer les capacités de communication de ces associations religieuses et coutumières pour leur pleine implication dans la communication de masse sur les droits humains	**idem**	**250000**	**50000**	**51500**	**53045**							**404545**
Objectif spécifique 3.2. **D'ici 2018, garantir l'effectivité de la mise en application de tous les instruments juridiques nationaux, sous-régionaux et internationaux en faveur de la promotion et de la protection des droits de la femme et des enfants, en conformité avec la loi fondamentale**												

Résultat attendu 3. 2.1. Toutes les couches sociales de la population, les communautés, les ménages, les hommes et les femmes, les enfants, y compris les groupes vulnérables et marginalisés sont régulièrement informés sur l'effectivité de l'application des textes en faveur de leurs droits humains		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	
• **Activités**												
3.2.1.1. Produire systématiquement les données sexo-spécifiques dans tous les processus de planification des programmes étatiques et privés	**MPF/PE, PTF, OSC, ONGs, média, INS et ministères techniques**	**85500**	**20000**	**20600**	**21218**	**21855**	**22510**	**102091**	**24597**	**25335**	**26095**	**369803**
3.2.1.2. Diffuser largement tous les textes juridiques ayant fait l'objet d'une application effective dans tous les secteurs et à tous les niveaux	**idem**	**70000**	**5000**	**5150**	**5305**	**5464**	**5628**	**5796**	**5970**	**6149**	**6334**	**120796**
3.2.1.3. Elaborer le code du statut personnel	**idem**	**35000**										**35000**

3.2.1.4. Conduire un plaidoyer sur le code personnel et de la famille et sur la CEDEF	**idem**	**40200**										**40200**
3.2.1.5. Organiser des ateliers et foras régionaux sur le code des personnes et de la famille	**idem**	**34000**	**35020**	**36071**								**105091**
3.2.1.6. Organiser une mission ministérielle au Maroc sur le code de statut personnel	**MPF/PE, PTF, OSC, ONGs,**	**10000**										**10000**
3.2.1.7. Elaborer un plan de communication et de plaidoyer sur la CEDEF	**MPF/PE, PTF, OSC, ONGs, média, INS et ministères techniques**	**10000**										**10000**
3.2.1.8. Mettre en œuvre le plan de communication et de plaidoyer sur les réserves portant sur la CEDEF	**idem**	**3000**										**3000**
Résultat attendu 3.2.2. Toutes les couches sociales de la population, les communautés, les ménages, les hommes et les femmes, les enfants, y compris les groupes vulnérables et marginalisés participent activement à l'exercice du contrôle citoyen sur l'action		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	

publique.												
• **Activités**												
3.2.2.1. Adopter les lois formalisant une représentation équitable des femmes dans les instances dirigeantes des institutions étatiques et privées;	**MPF/PE, PTF, OSC, ONGs, INS et ministères techniques**	**10000**	**10300**	**10609**	**2814**	**2898**	**2985**	**3075**	**3167**	**3262**	**3360**	**52469**
3.2.2.2. Adopter les textes de loi instituant les nominations des femmes aux postes de responsabilité politique de l'Etat et des collectivités au même titre que les hommes;	**idem**	**10000**	**10300**	**10609**	**2814**	**2898**	**2985**	**3075**	**3167**	**3262**	**3360**	**52469**
3.2.2.3. Soutenir la mobilisation sociale et les initiatives locales des acteurs sociaux pour l'exercice du contrôle citoyen en matière d'application des droits humains et bonne gouvernance	**idem**	**50000**	**51500**	**53045**	**54636**	**56275**	**57964**	**50703**	**61494**	**63339**	**65239**	**573194**
Objectif spécifique 3.3 **D'ici 2018, accroitre significativement l'accès et les recours à la justice par les hommes et les femmes, y compris les groupes vulnérables et marginalisés pour faire prévaloir leurs droits humains en tant que citoyens à part entière**												
Résultat attendu 3.3.1. Les OSC, les leaders d'opinion (religieux et coutumiers), les médias publics et privés sont sensibilisés à travers des		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	

initiatives locales de plaidoyer et lobbying sur l'application des textes adoptés relatifs aux droits humains												
• **Activités**												
3.3.1.1. Soutenir les initiatives de plaidoyer et lobbying de la société civile en vue d'une bonne application des textes	**MPF/PE, MEBA, MSR/T, PTF, OSC, ONG, PRIVE**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**28982**	**29851**	**30747**	**31669**	**32619**	**286597**
3.3.1.2. Renforcer les capacités des acteurs de la société civile locale pour la mise en œuvre effective de la politique nationale de genre au niveau ménage et communautaire ;	**idem**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**28982**	**29851**	**30747**	**31669**	**32619**	**286597**
Résultat attendu 3.3.2. La protection et la prise en charge des femmes et des enfants, y compris les groupes vulnérables victimes de violences et/ou en situation de conflit sont renforcées		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	
• **Activités**												
3.3.2.1. Veiller à l'application stricte et effective des dispositions du code pénal en cas de mariage précoce avant l'âge de 15 ans et plus largement relativement à l'exploitation des enfants ;	**MPF/PE, PTF, OSC, ONGs, INS et ministères techniques**	**10000**	**10300**	**10609**	**10927**	**11255**	**11593**	**11941**	**12299**	**12668**	**13048**	**114639**

3.3.2.2. Créer un fonds d'appui juridique aux femmes victimes de violences domestiques ;	**idem**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**28982**	**29851**	**30747**	**31669**	**32619**	**286597**
3.3.2.3. Soutenir des initiatives locales de plaidoyer et dialogue social visant à réduire le phénomène de travail des enfants et du mariage précoce ;	**idem**	**50000**	**51500**	**53045**	**54636**	**56275**	**57964**	**59703**	**61494**	**6339**	**65239**	**573194**
3.3.2.4. Créer des comités de vigilance (contre les pratiques néfastes) au niveau local et régional;	**idem**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**28982**	**29851**	**30747**	**31669**	**32619**	**286597**
3.3.2.5. Apporter un appui technique et financier à l'élaboration et mise en œuvre des plans locaux de lutte contre violences faites aux femmes et aux filles, y compris les plans d'urgence en cas de conflit ;	**idem**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**28982**	**29851**	**30747**	**31669**	**32619**	**286597**
3.3.2.6. Former les parajuristes de l'ANDDH en droits humains	**MPF/PE, PTF, OSC, ONGs,**	**2000**	**2060**	**2122**	**2185**	**2251**	**2319**	**2388**	**2460**	**2534**	**2610**	**22928**
3.3.2.7. Répliquer l'approche holistique en matière de promotion des droits humains et abandon des MGF	**MPF/PE, PTF, OSC, ONGs, média, INS et ministères techniques**	**74290**	**76519**	**78814**								**229623**

Objectif spécifique 3.4. D'ici 2018, contribuer à l'élimination des iniquités et inégalités de genre en matière de jouissance effective des droits civiques et politiques												
Résultat attendu 3.4.1. L'égalité entre hommes et femmes dans l'exercice et la jouissance de leur citoyenneté relativement aux droits civiques est appliquée		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	
• **Activités**												
3.4.1.1. Initier des textes de loi pouvant induire une plus grande représentation des femmes dans les postes de responsabilité techniques de l'Etat, notamment dans les instances judiciaires pour améliorer l'effectivité de l'application des textes relatifs aux droits humains	**MPF/PE, PTF, OSC, ONGs, INS et ministères techniques**	**10000**	**10300**	**2500**	**2575**	**2652**						**28027**
3.4.1.2. Favoriser la création d'espaces et opportunités d'exercice et de jouissance par les femmes et les hommes de leur citoyenneté	**idem**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**28982**	**29851**	**30747**	**31669**	**32619**	**286597**
Résultat attendu 3.4.2. Les femmes et les hommes ont un accès équitable à toutes les dispositions utiles à leur pleine participation à la gestion de la vie politique		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	
• **Activités**												

3.4.2.1. Initier des actions de lobbying, plaidoyer et communication de masse en vue de renforcer l'adhésion de tous les acteurs et leaders d'opinions dans la promotion d'une parité dans les postes de responsabilité politiques et administratives de l'Etat	**MPF/PE, PTF, OSC, media, ONGs, INS et ministères techniques**	**50000**	**51500**	**53045**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**28982**	**29851**	**346107**
3.4.2.2. Procéder à la révision de la loi sur les quotas en vue du respect du principe de parité dans tous les postes politiques et administratifs de l'Etat.	**idem**	**10000**	**10300**	**10609**								**30909**
3.4.2.3. Encourager la mobilisation sociale de tous les acteurs et alliées en vue de l'adoption de la loi sur la parité entre hommes et femmes dans tous les secteurs	**idem**	**10000**	**10300**	**10609**								**30909**
3.4.2.4. Sensibiliser les femmes pour leur participation effective aux élections	**idem**	**24000**				**27012**						**51012**
3.4.2.5. Renforcer le partenariat des femmes ministres et parlementaires	**idem**	**40000**	**41200**	**42436**								**123636**

Sous programme 4 : Le renforcement des capacités d'intervention du cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNG												
	Responsables	**Calendrier**										**Coûts en milliers de f cfa**
Objectifs spécifique 4.1. D'ici 2018, assurer une meilleure coordination des actions des partenaires au développement pour une intégration effective du genre dans tous les domaines et à tous les niveaux												
Résultats attendus 4.1.1. Les capacités institutionnelles des ministères techniques et des OSC impliqués dans l'intégration du genre sont renforcées		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	
• **Activités**												
4.1.1.1. Intensifier la conception, la diffusion et l'utilisation de supports de communication sur l'égalité des droits et les textes nationaux et internationaux ratifiés par le Niger à tous les niveaux;	**MPF/PE, Média, OSC, PTF, MPF/PE, ONG, PRIVE**	**65000**	**35000**	**10000**	**10300**	**10609**	**10927**	**11255**	**11593**	**11941**	**12299**	**188923**
4.1.1.2. Mettre en place un dispositif de coordination et d'alerte au niveau national, sous forme de réseau national, régional et local par rapport la persistance des discriminations et autres iniquités de genre.	**idem**	**50000**	**51500**	**53045**	**54636**	**56275**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**398185**
4.1.1.3. Renforcer les capacités en genre du personnel et des planificateurs dans les secteurs de l'éducation et de la santé	**idem**	**50000**	**51500**	**53045**	**54636**	**56275**						**265457**
Résultat attendu 4.1.2. Un dispositif de suivi et		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	

d'évaluation des activités de planification et de coordination de la promotion du genre est renforcé												
• **Activités**												
4.1.2.1. Développer la collaboration et la coordination avec des structures partenaires pour l'harmonisation des activités et l'optimalisation de la rentabilité des ressources.	**MPF/PE, MEBA, MSR/T, PTF, OSC, ONG, PRIVE**	**10000**	**10300**	**10609**	**10927**	**11255**	**11593**	**11941**	**12299**	**12668**	**13048**	**114639**
4.1.2.2. Mettre en place le dispositif nécessaire et efficace de suivi et l'évaluation de la coordination des activités des intervenants pour mesurer leur impact sur les changements de comportement des groupes cibles relatifs au genre	**idem**	**10000**	**10300**	**10609**	**10927**	**11255**	**11593**	**11941**	**12299**	**12668**	**13048**	**114639**
4.1.2.3. Réaliser un voyage d'étude en gender budgeting	**idem**	**8500**										**8500**

4.1.2.4. Réaliser une étude sur les stratégies d'opérationnalisation de la PNG basée sur l'empowerment des femmes	**MPF/PE, Ministères techniques, PTF, OSC, INS, ONG, PRIVE, cabinets d'études**	**23000**										**23000**
Objectif spécifique 4.2. D'ici 2018, accroitre la mobilisation des ressources nécessaires et suffisantes pour la mise en œuvre du plan d'actions décennal de la PNG												
Résultat attendu 4.2.1. Un partenariat diversifié et durable avec les PTF, Parlementaires, OSC/ONGs et le secteur privé est instauré pour le financement conséquent du plan d'action décennal de la PNG.		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	
• **Activités**												
4.2.1.1. Promouvoir la culture de l'ingénierie financière avec une démarche transversale touchant tous les partenaires susceptibles d'apporter au Gouvernement nigérien pour un soutien financier nécessaire ;	**MPF/PE, MEBA, MSR/T, PTF, OSC, ONG, PRIVE**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**15000**	**15450**	**15914**	**16391**	**16883**	**212365**

4.2.1.2. Organiser des tables rondes des bailleurs pour une meilleure coordination de leurs contributions respectives et partage des informations sur la mise en œuvre des programmes conjoints	**idem**	**50000**	**10000**	**10300**	**54636**	**11255**	**11593**	**59703**	**12299**	**12668**	**65239**	**297692**
4.2.1.3. Renforcer la synergie du partenariat stratégique Etat, PTF, OSC/ONGs et le privé afin que chacun joue pleinement son rôle dans la mise en œuvre de la PNG	**idem**	**75000**	**50000**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**28982**	**29851**	**30747**	**347308**
Résultat attendu 4.2.2. Les hommes et les femmes, les filles et les garçons au Niger participent équitablement au développement du pays et jouissent des bénéfices de sa croissance		**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	
• **Activités**												
4.2.2.1. Mener des évaluations thématiques et d'impact relatives à l'intégration du genre dans tous les les politiques, programmes et projets mise en œuvre dans le cadre de la PNG	**MPF/PE, MEBA, MSR/T, PTF, OSC, ONG, PRIVE INS, instituts de recherche, université**	**25000**	**25750**	**26523**	**27318**	**28138**	**28982**	**29851**	**30747**	**31669**	**32619**	**286597**

4.2.2.2. Planifier une évaluation externe ex anté, à mis parcours et post anté à la fin de l'exercice de la mise en œuvre du plan d'action décennal de la PNG	**idem**	**25000**				**28138**					**32619**	**85757**
4.2.2.3. Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication de masse à travers les médias pour rendre compte à l'opinion nationale et internationale du niveau de réalisation de la PNG ;	**idem**	**10000**	**10300**	**10609**	**10927**	**11255**	**11593**	**11941**	**12299**	**12668**	**13048**	**114639**
4.2.2.4. Mettre en œuvre l'ADS	**idem**	**73200**										**73200**
TOTAL GENERAL		**6544140**	**5258494**	**4779725**	**4219314**	**4330766**	**4566006**	**4383705**	**4285240**	**4451985**	**4698557**	**47 517 933**

ANNEXE 2 : PLAN DE FINANCEMENT

Tableau : Estimation des ressources à mobiliser sur la période 2009-2018 (Montant en Milliers de FCFA)

	2009	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**TOTAL**
COUT DU PLAN	6544140	5258494	4779725	4219314	4330766	4566006	4383705	4285240	4451985	4698557	**47517932**
FINANCEMENT ACQUIS	4890712	3864938	3931597	3978998	4027750	4077895	4129473	4216269	4271856	4329041	**43090274**
dont ***ETAT***	1412899	1455286	1498945	1543913	1590230	1637937	1687075	1771429	1824572	1879309	**17673343**
PARTENAIRES	3477813	2409652	2432652	2435085	2437520	2439957	2442397	2444840	2447284	2449732	**25416932**
FINANCEMENT A RECHERCHER	1653428	1393556	848128	240316	303016	488111	254232	68971	180129	369516	**4427658**

Sur la base du Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT 2009-2011) du Ministère, des projections de financement ont été réalisées pour estimer les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'action 2009-2018.
Ainsi la contribution de l'Etat s'élèvera à près de 18 milliards de FCFA tandis que les ressources attendues des Partenaires Techniques et Financiers sont estimées à près de 30 Milliards de FCFA soit 63% du coût du plan d'actions.
Ce plan d'actions sera révisé chaque année pour tenir compte de la réalisation des activités et des financements mobilisables.